

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT CINQUANTE-DEUXIEME SEANCE PLENIERE
tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 9 février 1982, à 10 h 30

Président : M. Mohammad Jafar MAHALLATI (Iran)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. SALAH-BEY
M. M. MATT

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER
M. N. KLINGLER
M. W.E. von der HAGEN
M. W. ROHR

Argentine : M. J.C. CARASALES
M. V. BEAUGE
Mlle N. NASCIMBENE

Australie : M. D. M. SADDLEIR
M. R.W. STEELE
M. T. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX
M. RAEYMAEKERS
M. J-M. NOIRFALISSE
Mlle R. de CLERCQ

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI
U THAN TUN

Brésil : M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. K. TELLALOV
M. I. SOTIROV
M. K. PRAMOV
M. P. POPTCHEV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. G. SKINNER

Chine : M. TIAN JIN
M. YU MENGJIA
M. YU MINGLIANG
Mme WANG ZHIYUN
M. LIN CHENG
M. FENG ZHENYAO
M. HU XIAODI

Cuba : M. P. NUÑEZ MOSQUERA

Egypte : M. EL S.A.R. EL REEDY
M. I.A. HASSAN
M. M.N. FAHMY
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. E.V. ROSTOW
M. L.G. FIELDS
M. M. BUSBY
Mlle K. CRITTENBERGER
M. J. LEONARD
M. J. MISKEL
M. R.F. SCOTT
Mlle L.M. SHEA
M. J. GUNDERSEN

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de LA GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY
<u>Inde</u> :	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. Ch. ANWAR SANI M. E. SOEPRAPTO M. HARYOMATARAM M. B. SIMANJUNTAK
<u>Iran</u> :	M. M.J. MAHALLATI M. M. NOSTRATI
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. T. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. K. TANAKA M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	M. C.G. MAINA M. D. NANJIRE M. J. MURIU KIBOI
<u>Maroc</u> :	M. S.M. RAHHALI M. M. HALFAOUI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. M. AKRAM M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pérou</u> :	M. F. VALDIVIESO M. J. BENAVIDES
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. G. RUSSIN M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. J. MOPERT
<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D. SUMMERHAYES M. L.J. MIDDLETON Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	M. T. JAYAKODDY
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. C.M. HYLTEINIUS M. H. BERGLUND M. G. ANDERSSON M. S. THEOLIN M. G. EKHOLM
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. J. STRUCKA M. E. ZAPOTOCKY M. A. CIMA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. Y.K. NAZARKINE M. V.M. GANJA M. V.V. LOCHTCHININE M. Y.V. KOSTENKO M. M.M. IPPOLITOV M. G.V. BERDENNIKOV M. V.A. EVDOKOUCHINE M. V.A. KROKHA
<u>Venezuela</u> :	M. R.R. NAVARRO M. O.A. AGUILAR

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Yougoslavie :

M. M. VRHUNEC
M. M. MIHAJLOVIC

Zaire :

M. OSIL GNOK
Mme C. ESAKI EKANGA KABEYA

Secrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel
du Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité
du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) :

Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux,

Je déclare ouverte la cent cinquante-deuxième séance plénière du Comité du désarmement et donne à présent la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, M. Eugene Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, qui est venu à Genève pour prendre la parole devant le Comité aujourd'hui.

M. ROSTOW (Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président,

C'est toujours une expérience émouvante et pondératrice que de se trouver dans cette très belle salle. Les souvenirs de nombreuses batailles perdues et gagnées flottent dans l'air, nous rappelant que les bonnes intentions ne suffisent pas. C'est un honneur pour moi, Monsieur le Président, d'être ici aujourd'hui et je vous remercie de votre bienveillant accueil. Ma délégation anticipe un mois constructif et fructueux au Comité sous votre présidence. Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans cette entreprise et je vous assure de l'appui et de la coopération de la délégation des Etats-Unis au cours du mois qui vient. Je voudrais également, au nom de ma délégation, ajouter un mot d'appréciation au sujet de la façon dont votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Anwar Sani, d'Indonésie, a exercé ses absorbantes fonctions durant le mois d'août.

L'automne dernier, nombre d'entre vous qui êtes présents ici aujourd'hui ont participé à la réunion de la Première Commission de l'Assemblée générale, à laquelle j'ai exposé la position des Etats-Unis. Je m'efforcerai de ne pas répéter ce que j'ai dit à cette occasion, mais un certain degré de répétition est inévitable pour maintenir la continuité et souhaitable pour mettre en relief notre position. Je m'en excuse, Monsieur le Président, et je vous prie, ainsi que mes autres collègues, de bien vouloir me pardonner.

A la Première Commission, j'ai souligné l'appui constant que les Etats-Unis ont apporté aux travaux du Comité du désarmement. Le Comité a pris une mesure pratique après l'autre pour réduire le danger de guerre, en particulier le danger de guerre nucléaire. C'est pour nous tous un motif de détermination et de fierté que d'avoir réalisé ces mesures, qui ont imprimé un vigoureux élan au mouvement de limitation des armements en général et au rôle que le Comité et ses prédécesseurs ont joué dans les négociations diplomatiques qui ont amené les nations à conclure une série d'accords : le Traité d'interdiction partielle des essais, en 1963; le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en 1968; le Traité interdisant de placer des armes sur les fonds marins, en 1971; la Convention sur les armes biologiques, en 1972, et la Convention sur les techniques de modification de l'environnement, en 1977.

Par son mandat et ses méthodes de travail, le Comité du désarmement a un caractère particulier parmi les organismes multilatéraux. Il a pour objectif non seulement d'adresser des exhortations aux nations, mais aussi de dégager des consensus en vue de prendre des décisions réalistes sur les questions dont il est saisi.

En soulignant l'importance des travaux du Comité, je voudrais éviter tout malentendu. Le Comité ne peut pas et ne doit pas imposer un consensus lorsqu'il n'en existe pas. La volonté de parvenir à un compromis sur des questions non essentielles est l'un des aspects les plus importants et les plus intéressants de la démocratie; elle est à la base de la vie politique et sociale dans les sociétés démocratiques.

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency,
Etats-Unis d'Amérique)

Elle est également importante pour établir des possibilités de coopération internationale. L'Organisation des Nations Unies représente en définitive un centre où s'harmonisent les efforts déployés par les Etats Membres pour atteindre les buts de la Charte. Cependant, la réalisation d'un compromis sur des questions non essentielles ne peut pas et ne doit pas signifier l'effacement des divergences fondamentales. La Charte est fondée sur le principe du respect de l'égalité de droits des nations, grandes et petites. On ne saurait en aucun cas rechercher un consensus en demandant à une nation de sacrifier ses droits naturels fondamentaux.

Cela peut sembler un paradoxe, mais l'établissement d'un consensus est souvent facilité par l'exposé franc et détaillé des points de divergence. Lorsqu'un consensus n'est pas possible, il peut être important, pour aboutir finalement à un accord, de comprendre clairement les raisons de cet état de choses. C'est notamment pour ce motif, parmi d'autres, que les Etats-Unis n'hésiteront pas à exposer leurs vues sur les questions controversées dont s'occupe le Comité. Nous attendons la même franchise des autres délégations. Je puis vous assurer qu'en élaborant nos positions futures, nous prendrons dûment en considération les vues différentes des nôtres.

Conformément à ce principe, je voudrais maintenant appeler l'attention sur les liens essentiels qui existent entre l'état de la politique mondiale et un certain nombre de projets de limitation des armements qui figurent ou devraient figurer à notre ordre du jour. Tout bien considéré, les efforts de limitation des armements font partie intégrante de la politique mondiale. Ils devraient influencer sur la formation de la politique mondiale et servir de catalyseur en vue de la paix. Or, l'inverse est également vrai. A tout moment, l'état de la politique mondiale ne peut que trop facilement neutraliser et supprimer les possibilités de limitation des armements. Tel est le défi auquel se heurtent tous ceux qui oeuvrent aujourd'hui pour la cause de la paix.

I

Dans les observations que j'ai faites l'automne dernier à la Première Commission, j'ai fait valoir qu'il y a un certain manque de réalisme à examiner traditionnellement les nombreuses questions qui reviennent sans cesse à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Comité dans le cadre de la limitation des armements. J'ai dit que cette tendance à s'éloigner de la réalité tient à ce que les Nations Unies ont pris l'habitude de passer sous silence l'élément central de toute étude objective du problème de la paix : l'influence décroissante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte sur le comportement des Etats. Cette phrase capitale est nécessairement le premier commandement de la Charte. Elle interdit la menace ou l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat. Cette interdiction n'est tempérée que par le "droit naturel" de légitime défense, individuelle ou collective, qui est protégé de façon catégorique par l'Article 51 et par les pouvoirs du Conseil de sécurité.

Cependant, au cours des deux dernières décennies, et notamment de la seconde d'entre elles, on a assisté à une marée croissante de menaces à la paix, de ruptures de la paix et d'agressions - actions qui ont comporté une menace ou un emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tels ou tels Etats dans toutes les parties du monde. De l'Asie du Sud-Est aux Antilles, les uns après les autres, les Etats se voient menacés d'être attaqués ou le sont effectivement. Des agressions non provoquées sont commises sans même invoquer le prétexte de la légitime défense. Des bandes armées et des terroristes traversent impunément des frontières politiques pour attaquer l'indépendance politique des Etats.

L'habitude de garder un silence honteux ou d'élever des protestations impuissantes face à l'agression a de nombreuses conséquences, toutes mauvaises. La plus

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency,
Etats-Unis d'Amérique)

insidieuse, à long terme, est peut-être l'effet qu'elle exerce sur le droit international. Le droit reflète les règles de conduite qu'une société juge équitable. Les normes juridiques peuvent survivre, même si elles ne sont pas respectées parfaitement ou dans l'immédiat, tant que la société s'efforce de les appliquer et finit par le faire effectivement. Mais lorsque la violation de normes juridiques consacrées devient la règle et non l'exception; lorsqu'une société ne fait aucun effort sérieux pour veiller à ce que ses normes juridiques soient respectées, ces déclarations cessent d'être des normes valables pour devenir de pieuses platitudes. Je vous demande de regarder une mappemonde et de compter le nombre d'endroits où la guerre sévit en violation du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, et d'examiner ensuite si notre impuissance à assurer strictement et en toute impartialité le respect de cet Article n'équivaut pas en fait à le rejeter en tant que principe constitutionnel pour la communauté des nations.

De l'avis des Etats-Unis, cette question devrait être le premier point inscrit à l'ordre du jour du Comité du désarmement. Si le paragraphe 4 de l'Article 2 devenait lettre morte, la recherche du désarmement serait une activité relevant du don- quichottisme et de l'utopie. Je n'emploie pas ces mots dans un sens péjoratif. L'esprit de Cervantes et celui de St. Thomas More sont indispensables à la civilisation. Cependant, nous voulons que la limitation des armements soit davantage qu'un rêve ou qu'une aspiration. Dans un monde où règnerait l'anarchie, les efforts entrepris pour négocier des accords de limitation des armements cesseraient d'être un moyen pratique de renforcer et de sauvegarder la paix. Ils ne représenteraient rien de plus qu'une protestation désespérée de l'esprit humain, un cri du coeur exprimant l'aspiration passionnée de l'homme à la raison et à la décence dans un monde qui deviendrait de jour en jour plus irrationnel et plus menaçant.

Motivées par la crainte et leur soif de pouvoir, grandes et petites nations s'arment fièvreusement, tout en continuant à réciter la litanie du désarmement et de la limitation des armements. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que nous n'ayons conclu aucun accord important de limitation ou de réduction des armements depuis près de dix ans.

La cause essentielle du déclin de l'influence du paragraphe 4 de l'Article 2 sur les affaires mondiales et de l'éclipse correspondante dans le domaine de la limitation des armements est la politique expansionniste de l'Union soviétique et l'extraordinaire accroissement de la puissance militaire sur laquelle cette politique est fondée.

La propagande soviétique reconnaît que le monde vit sous la menace, mais elle proclame que cette menace à la paix est causée par une prétendue "course aux armements", qui prend la forme d'un effort déployé par l'Occident pour obtenir une supériorité militaire par rapport à l'Union soviétique et déclencher ensuite une guerre nucléaire. Or, il n'y a pas de course aux armements. Nous pouvons tous voir clairement quelle a été l'histoire de l'équilibre militaire entre l'Union soviétique et les Etats-Unis. Pendant de nombreuses années après 1945, l'Union soviétique a disposé de forces armées classiques plus importantes que celles des Etats-Unis, lesquels, pour leur part, avaient des forces nucléaires supérieures. Durant les années 1970, l'Union soviétique a continué d'accroître ses forces, tant classiques que nucléaires, cependant que les Etats-Unis demeuraient stables dans le domaine nucléaire et réduisaient leurs forces classiques. Les Etats-Unis ne se sont pas livrés à une course aux armements. Au contraire, ils ont accepté ce qu'ils ont décrit comme un effort de la part de l'Union soviétique en vue d'atteindre la parité et l'égalité, de se faire une place au soleil, d'acquiescer un statut reconnu de grande puissance.

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique)

Lorsque l'Union soviétique parvint à l'égalité, nombreux furent ceux qui, à l'Ouest, crurent qu'elle cesserait d'accroître sa puissance militaire et s'installerait dans la coexistence pacifique, conformément aux dispositions de la Charte.

Aujourd'hui, personne, à l'Ouest, ne peut accepter cette façon de voir. L'Union soviétique a atteint la parité militaire avec les Etats-Unis, quel que soit le critère sur lequel on se fonde, et pourtant elle continue d'accroître ses forces armées et d'étendre son empire au moyen de la force.

Face à cette situation, les Etats-Unis, ses alliés et de nombreuses autres nations se sont attelés, sans enthousiasme, à la lourde tâche consistant à moderniser leurs forces armées, dans un effort tardif de rétablir l'équilibre militaire.

L'Union soviétique n'est pas à l'origine de tous les troubles dans le monde. Beaucoup d'entre eux se produisent sans son intervention. Mais elle exploite et manipule les troubles régionaux pour élargir sa zone de domination. Forts de l'exemple soviétique, d'autres Etats sont tentés de commettre eux aussi des agressions, espérant jouir de l'impunité dont l'Union soviétique a bénéficié jusqu'ici dans ses aventures impérialistes.

L'expansion soviétique n'est pas un phénomène marginal à la périphérie de la politique mondiale. Elle constitue au contraire un des principaux éléments déterminant le cours des événements. L'expansionnisme soviétique vise à détruire l'équilibre mondial des forces, dont dépend le maintien de la liberté. La poussée soviétique dans ce sens est allée trop loin. Elle a provoqué une vague de peur qui se transformera en une vague de panique si nous n'agissons pas rapidement et efficacement pour que les dispositions du paragraphe 4 de l'Article 2 redeviennent un élément de droit actif dans les relations internationales.

Les Etats-Unis sont convaincus que le moment est venu pour les peuples du monde et leurs gouvernements de demander à l'Union soviétique d'accepter la seule règle possible pour une véritable détente, à savoir celle du respect scrupuleux des dispositions de la Charte des Nations Unies concernant l'utilisation internationale de la force.

Lorsque nous expliquons ce point de vue aux représentants soviétiques, ils répondent parfois que nous leur demandons de renoncer à une politique extérieure enracinée dans la nature même de la société et de l'Etat soviétiques. A cet argument, les Etats-Unis répondent que nous reconnaissons à l'Union soviétique le droit de prêcher le credo communiste à volonté et en toute liberté. Aucune démocratie ne pourrait envisager une position différente. Ce que nous ne pouvons accepter, ce que le système d'Etat ne peut tolérer, c'est la thèse selon laquelle l'Union soviétique a un droit particulier - et exclusif - de répandre sa foi par le glaive. Aucun organisme des Nations Unies, aucun spécialiste dans aucun pays n'a été capable de concilier cette position soviétique fondamentale avec la Charte ou avec le droit international coutumier, qui est le contexte juridique de la Charte. Aucun Etat ne peut accepter une doctrine qui autoriserait ses voisins à lancer des armées ou des bandes armées à travers ses frontières ou à envoyer des armes à ceux qui défieraient son autorité. La doctrine soviétique tente en fait de réaliser la quadrature du cercle. Sur le plan théorique, elle a échoué. Dans la pratique, les positions qu'elle défend se sont révélées incompatibles avec les conditions nécessaires à une coopération au sein de la communauté internationale des Etats.

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique)

Les dirigeants de l'Union soviétique peuvent imaginer qu'ils ont beaucoup progressé ces dernières années en direction de leur objectif de domination. Mais il s'agit là d'une illusion. Au prix d'énormes efforts, l'Union soviétique a obtenu, au cours de ces trois dernières décennies, des gains sensibles dans son entreprise impérialiste. Mais ses efforts ont modifié sa position stratégique. Ils ont provoqué la formation d'une vaste coalition de nations déterminées à préserver leur liberté. Il est clair que l'Union soviétique ne pourra jamais atteindre son objectif, même en faisant la guerre.

La morale de ce tragique chapitre de l'histoire du vingtième siècle est claire, et nous insistons sur cette morale pendant qu'il est temps de changer de cap et de reprendre la voie de la paix.

En politique mondiale, l'intérêt national supérieur des Etats-Unis réside dans un système de paix où les nations respectent les dispositions de la Charte concernant l'utilisation internationale de la force. La satisfaction de toutes nos autres ambitions politiques mondiales - stabilité et progrès économiques, respect des droits de l'homme, progrès sur les plans de l'alphabétisation, de l'instruction et de la culture, et encouragement en faveur d'un changement pacifique progressif - dépend en dernier ressort de la réalisation et du maintien de la paix à cet égard.

Nous sommes d'avis que l'instauration d'un système de paix est également dans l'intérêt national supérieur de tous les autres Etats. En effet, en adhérant à la Charte, chaque Etat s'est solennellement engagé à l'égard de tous les autres Etats à considérer la paix dans ce sens comme étant dans son intérêt national supérieur. Il devrait être évident maintenant, pour reprendre des termes utilisés jadis par le Ministre soviétique des affaires étrangères, Maxime Litvinov, que la paix est indivisible. La dynamique de la guerre exclut tout sanctuaire. Comme l'a dit le Président Reagan, le monde ne peut justifier ni tolérer un double critère en ce qui concerne l'utilisation de la force. Tous doivent obéir aux mêmes règles. Pour reprendre les termes du Secrétaire d'Etat Haig, "les dispositions de la Charte régissant l'emploi de la force dans les relations internationales n'auraient plus aucune influence sur le comportement des nations si l'Union soviétique maintenait sa ligne de conduite agressive".

Nous espérons que la présente session du Comité du désarmement apportera une très large contribution à la cause de la paix, en faisant appel aux membres de l'Organisation des Nations Unies pour qu'ils renouvellent leur engagement en faveur d'une politique de respect strict et ferme des dispositions du paragraphe 4 de l'Article 2. L'examen du problème ici même, et la poursuite de cet examen à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement qui doit se tenir prochainement, devraient aider à susciter, dans l'opinion publique du monde entier, une nouvelle attitude qui pourrait forcer toutes les nations à accepter la vision qui avait marqué la Conférence de San Francisco, où la Charte avait été approuvée, en 1945, à la suite d'une guerre épouvantable.

Le politique soviétique en Pologne met en évidence la signification de ce que nous proposons ici.

Depuis plusieurs années, il est clair que, à l'exception d'une mince couche de fonctionnaires du Parti et de l'Etat, le peuple polonais recherche pour sa patrie un nouvel ordre, qui soit caractérisé par la liberté et le pluralisme dans chacun des aspects de la vie de la nation. Par dessus tout, le peuple polonais a manifesté clairement que l'esprit qui a soutenu la nation polonaise entre 1792 et 1918 reste indomptable.

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique)

La Pologne et les autres pays d'Europe orientale s'étaient vu promettre un libre choix par les trois Alliés victorieux qui se sont réunis, il y a plus de vingt-cinq ans, à Yalta et à Potsdam. En une occasion célèbre, le Président Kennedy a dit que "nos deux peuples, qui vivent présentement dans le danger" ne pourront pas vivre en paix tant que n'aura pas été tenue la promesse soviétique d'un libre choix en Europe occidentale.

Mais les promesses soviétiques faites à Yalta et à Potsdam au sujet de l'Europe orientale n'ont pas été tenues. Ces promesses transforment par elles-mêmes la crise polonaise en une préoccupation internationale profonde et légitime, en particulier depuis que les autres clauses de l'accord passé après la guerre se sont aussi détériorées.

La crise polonaise comprend une autre dimension internationale encore plus fondamentale. Le coup d'Etat militaire, en Pologne, et l'imposition de la loi martiale par le dictateur militaire de la Pologne, ont été des actes réalisés avec la complicité et la participation soviétiques, sous la menace contraignante que, si les forces armées polonaises n'agissaient pas, l'Union soviétique le ferait elle-même. Il s'agit là d'une menace et d'une utilisation de la force qui contreviennent au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, d'une violation flagrante de la paix dans l'une des régions stratégiques les plus sensibles et les plus importantes de la politique mondiale.

Enfin, les Etats-Unis et leurs alliés de l'OTAN ont souligné que les événements de Pologne constituent une infraction à l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a été signé à Helsinki en 1975. Les garanties et les espoirs incorporés dans ce document renforcent la conviction que ce qui se passe en Pologne n'est pas un problème purement intérieur.

Dans la crise polonaise, l'objectif des Etats-Unis a été non seulement de souligner la gravité de ce qui se passe, mais encore d'offrir à l'Union soviétique un moyen pacifique et constructif de concilier ses préoccupations de sécurité avec les demandes légitimes du peuple polonais. Le système étatique, tel qu'il a évolué après 1945, doit s'adapter à un changement pacifique. S'il ne parvient pas à plier, il ne manquera pas de se rompre. Dans sa déclaration du 23 décembre, le Président Reagan a donc proposé la coopération des Etats-Unis pour de grands programmes visant à des mesures efficaces qui restaureraient la vitalité de l'économie polonaise, sans aucunement menacer les intérêts légitimes de l'Union soviétique en matière de sécurité. Il a rappelé l'offre américaine du Plan Marshall, à la fin des années 1940, offre que la Pologne a d'abord acceptée puis a été forcée de rejeter. En même temps, le Président Reagan a mis en garde contre des mesures qui déchaîneraient les démons de la guerre. Nul ne saurait prévoir ni maîtriser les conséquences d'une telle évolution.

Les Etats-Unis nourrissent de grands espoirs au sujet d'une issue équitable et raisonnable de la crise polonaise. Un tel changement intervenant dans la politique soviétique pourrait rendre possibles de nombreux autres accords, et contribuer à préparer la voie à une amélioration véritable du climat de la politique mondiale et du tissu de la communauté internationale.

II

L'un des principaux moyens sur lequel nous comptons pour atteindre cet objectif est la négociation d'accords équitables et équilibrés de réduction des armements nucléaires, et particulièrement des armements nucléaires offensifs.

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique)

Comme le Président Reagan l'a clairement indiqué dans son discours du 18 novembre 1981, notre politique, en ce qui concerne ces pourparlers, est de proposer les réductions qui sont nécessaires pour que chaque partie acquière une capacité de dissuasion égale à l'égard de la guerre nucléaire. Cette politique de dissuasion égale dénierait à l'une ou à l'autre partie la capacité d'utiliser ou de brandir les armes nucléaires comme instrument d'agression ou de coercition politique. Mesurer la dissuasion et distinguer les armes de représailles de celles qui peuvent être utilisées comme armes d'agression sont des problèmes complexes. Avec de la bonne volonté, ils peuvent être résolus.

La politique des Etats-Unis en ce qui concerne les armes nucléaires comprend actuellement plusieurs éléments différents. S'agissant des missiles nucléaires de portée intermédiaire, basés à terre, des négociations ont commencé dans une atmosphère constructive, et la proposition du Président Reagan d'abolir tous ces systèmes d'armes, quel que soit leur emplacement, est actuellement examinée. La politique américaine de limitation des armements ne se borne aucunement à cet aspect du problème. Dans son discours du 18 novembre 1981, le Président Reagan a aussi proposé la reprise rapide des négociations soviéto-américaines sur la réduction du nombre des missiles de portée intercontinentale, la réanimation des négociations sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces et une attaque vigoureuse du problème des mesures visant à diminuer le risque d'une attaque par surprise et le risque d'une guerre déclenchée à la suite d'une incertitude ou d'une erreur de calcul. Le Président a déclaré que toutes ces propositions s'appuient "sur les mêmes principes équitables : réductions substantielles et militairement importantes des forces, plafonds égaux pour des types analogues de forces, et dispositions adéquates de vérification".

Voilà donc le cadre politique à l'intérieur duquel les Etats-Unis oeuvrent pour parvenir à une limitation des armements. Je peux vous assurer que les Etats-Unis joueront pleinement leur rôle dans la recherche de solutions pour ces problèmes, si l'Union soviétique permet, en adoptant une politique de retenue, que se poursuive toute la gamme des négociations sur la limitation des armements et des autres activités de coopération dans ce domaine.

Ces piliers majeurs de la politique de limitation des armements des Etats-Unis revêtent une importance fondamentale pour les questions sur lesquelles le Comité a concentré une grande partie de son attention depuis sa création. Au premier plan de ces questions figure celle d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Dans les nombreux débats qui ont été consacrés ici à ce problème, l'opportunité ultime d'une interdiction des essais n'a pas été mise en doute, mais l'unanimité a manqué au sujet des questions d'approche et de calendrier.

Le Gouvernement des Etats-Unis a examiné la question des essais nucléaires dans le contexte de ses incidences, non seulement sur les efforts de limitation des armements, mais aussi sur la nécessité de maintenir la stabilité de l'équilibre nucléaire, en gardant présente à l'esprit, en particulier, l'importance de parvenir à des mesures efficaces de vérification et d'assurer le respect de toutes les restrictions convenues.

Il est clair que tout examen de la question d'un arrêt complet des explosions nucléaires doit être lié à la capacité des pays occidentaux de maintenir des forces de dissuasion crédibles. Il est également clair qu'une interdiction des essais ne saurait, par elle-même, mettre fin à la menace posée par les armes nucléaires. Les limitations imposées aux essais doivent nécessairement être examinées dans le contexte du large éventail des questions nucléaires. Les moyens directs de réaliser des progrès

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique)

sur la voie de l'élimination de la menace nucléaire sont la restauration du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies en tant que réalité de la politique mondiale, la négociation de réductions significatives des armes nucléaires et, en fin de compte, l'élimination finale de ces armes. Ainsi, bien qu'une interdiction complète des essais nucléaires demeure un élément dans la gamme complète des objectifs à long terme des Etats-Unis en matière de limitation des armements, nous ne pensons pas que, dans les circonstances actuelles, une interdiction complète des essais puisse contribuer à réduire la menace posée par les armes nucléaires ou à maintenir la stabilité de l'équilibre nucléaire. Les Etats-Unis partagent pleinement le vif souci qu'éprouvent les membres du Comité de progresser rapidement dans l'effort accompli pour décharger la politique mondiale du fardeau des armes nucléaires. Les Etats-Unis oeuvreront de façon constructive avec le Comité dans ses efforts pour parvenir à cette fin.

Dans le domaine des armes chimiques, le Comité du désarmement a déjà accompli un travail utile, et les Etats-Unis félicitent les présidents des précédents groupes de travail des armes chimiques et les délégations qui ont participé si efficacement à cet effort. Le Président Reagan a maintenant réaffirmé l'appui des Etats-Unis aux efforts visant à réaliser une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques et donné pour instruction aux représentants des Etats-Unis de participer activement à cette importante tâche. Les Etats-Unis voient dans le Comité du désarmement le forum approprié pour oeuvrer à la conclusion d'une convention sur les armes chimiques. Ils se proposent donc de concentrer leurs efforts sur l'élaboration, dans le cadre du Comité, d'une convention interdisant les armes chimiques. Ils estiment que le groupe de travail a pu mener à bien la plus grande partie de sa tâche initiale et, ce faisant, identifier d'importants domaines d'accord et de désaccord. L'étape suivante est de voir s'il est possible d'harmoniser les vues sur les principaux éléments d'un accord éventuel. Cette étape est indispensable pour parvenir à l'objectif ultime du Comité, et la délégation des Etats-Unis est donc favorable à l'adoption, pour le groupe de travail, d'un mandat révisé lui permettant d'entreprendre cette tâche essentielle.

Ce n'est un secret pour personne que les vues divergent largement sur le problème de la vérification du respect des accords de limitation des armements. Les Etats-Unis estiment que le groupe de travail des armes chimiques devrait attacher une attention particulière aux problèmes de la vérification et du respect des engagements pris, tant du point de vue politique que du point de vue technique. Je prie instamment les membres du groupe de travail d'utiliser toute leur science et toute leur capacité d'invention pour rechercher les moyens de surmonter les problèmes nombreux et complexes auxquels nous sommes confrontés dans ce domaine. L'un de ces problèmes est celui des stocks non déclarés et des installations non déclarées de fabrication, de garnissage et de stockage d'armes chimiques. Par ailleurs, lorsque les experts des armes chimiques se réuniront, je demande que, tout en poursuivant leurs travaux sur les normes de toxicité, ils soient invités à examiner des techniques prometteuses de contrôle permanent de la fermeture des installations de fabrication et de garnissage des armes chimiques. Ainsi, le Comité pourra faire appel à notre compétence collective pour surmonter l'un des principaux obstacles relatifs à la vérification d'un accord éventuel. Les Etats-Unis sont persuadés que, dans ce domaine comme dans d'autres, le problème de la vérification du respect des accords de limitation des armements exige une coopération active entre les signataires et non pas le recours aux seuls moyens techniques nationaux.

Avant d'en terminer avec la question des groupes d'experts, je voudrais m'arrêter un instant sur les travaux du groupe d'experts scientifiques, dont les efforts ont été axés jusqu'ici sur l'échange international de données sismologiques. Vous n'ignorez pas que les Etats-Unis ont toujours participé activement aux activités de ce groupe.

(M. Rostov, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency, Etats-Unis d'Amérique)

Nous tenons à ce que ce travail se poursuive aussi longtemps que des résultats utiles seront obtenus, et nous sommes décidés à apporter toute notre assistance aux activités entreprises par ce groupe. Nous n'ignorons pas l'intérêt que d'autres délégations ont exprimé en ce qui concerne l'élargissement du mandat du groupe, qui permettrait d'envisager d'éventuels échanges de données sur les explosions nucléaires et sur certains autres événements inhabituels survenant dans l'atmosphère. Nous avons aussi examiné cette possibilité, et nous aimerions procéder à un échange de vues officieux à ce sujet avec d'autres délégations. A cet égard, l'intention est d'accroître l'aptitude du groupe d'experts scientifiques à contribuer utilement à l'amélioration de nos capacités de vérification.

A la dernière session de l'Assemblée générale, la question de la limitation des armements dans l'espace extra-atmosphérique a fait l'objet d'un débat animé, qui s'est achevé par l'adoption de deux résolutions, lesquelles impliquent toutes deux l'inscription de ce problème à l'ordre du jour du Comité. Les Etats-Unis estiment que c'était là une action appropriée. Il s'agit d'une question ardue et complexe qui ne peut être dissociée des problèmes plus vastes de la limitation des armements. En raison de l'ampleur des problèmes en jeu, nous ne pouvons pas nous attendre à des progrès immédiats à cet égard. C'est là un problème qui doit être abordé avec d'infinies précautions. Il présente des ramifications innombrables et des risques multiples. Un démarrage précipité sans réflexion préalable appropriée pourrait compromettre définitivement notre objectif, à savoir la réalisation d'un environnement stable dans l'espace extra-atmosphérique. Au stade actuel, les Etats-Unis sont disposés à examiner la question d'une façon informelle et générale lors de réunions officieuses du Comité, au cours desquelles diverses vues et propositions pourront être soigneusement évaluées avant que d'autres mesures ne soient prises.

Je n'ai pas encore mentionné trois des points qui ont figuré à l'ordre du jour du Comité dans le passé et qui attendent une décision finale. Je veux parler du projet de traité sur les armes radiologiques, de la question des arrangements efficaces pour garantir aux Etats non dotés d'armes nucléaires que des armes nucléaires ne seront pas utilisées contre eux et de l'élaboration d'un programme global de désarmement. Les Etats-Unis souhaitent que le traité sur les armes radiologiques soit bientôt mis au point. Comme nous l'avons dit déjà à de nombreuses reprises, cela ne serait pas une étape déterminante de l'action pour faire rentrer le génie nucléaire dans sa bouteille, mais ce serait tout de même une étape et bien sûr tout ce que nous pourrions faire dans ce domaine doit être fait. Tout retard ne peut que compliquer encore la conclusion d'un accord final sur ce traité.

A propos d'une autre question que le Comité a examinée activement au cours de ses trois dernières sessions, celle des garanties de sécurité dites négatives, je tiens à réaffirmer l'assurance unilatérale donnée par les Etats-Unis lors de la première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, en 1978. Comme nous l'avons dit à l'époque :

"Les Etats-Unis n'utiliseront pas d'armes nucléaires contre un Etat non doté d'armes nucléaires quel qu'il soit partie au Traité sur la non-prolifération, ou ayant pris tout engagement ferme comparable de caractère international de ne pas acquérir de dispositifs explosifs nucléaires, sauf dans le cas d'une attaque contre les Etats-Unis, ses territoires ou ses forces armées, ou contre ses alliés, par un Etat allié à un Etat doté d'armes nucléaires ou associé à un Etat doté d'armes nucléaires pour mener ou soutenir l'attaque."

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency,
Etats-Unis d'Amérique)

Les Etats-Unis maintiennent cette déclaration qui constitue une garantie fiable et ferme. Cependant, nous avons participé et nous demeurons disposés à participer aux travaux du groupe de travail qui s'occupe de cette question et nous nous associerions à un consensus concernant le rétablissement de ce groupe. Les Etats-Unis estiment que la mise au point d'une assurance commune, ainsi qu'on l'a suggéré, serait extrêmement difficile, bien que nous ne soyons certes pas opposés à ce concept.

La tâche d'élaborer un Programme global de désarmement, confiée au Comité par la première session extraordinaire consacrée au désarmement, est extrêmement importante. Nous appuyons fermement cet effort et nous continuerons d'œuvrer de façon constructive à l'élaboration d'un programme significatif, pour présentation à la deuxième session extraordinaire. De l'avis des Etats-Unis, pour que le consensus nécessaire soit réalisé, ce programme doit être réaliste et refléter les besoins de tous les Etats en matière de sécurité. Il devrait fournir aux Etats des directives quant aux mesures à prendre, l'objectif global étant de promouvoir la stabilité et la paix dans le monde.

III

La complexité croissante des armes modernes et les bouleversements de la politique mondiale ont fait ressortir toute l'importance du respect des traités en tant que responsabilité incombant à notre Comité. La confiance est un élément essentiel de la paix, que Montesquieu a définie comme un état de tranquillité dans lequel personne n'a de raisons de craindre son voisin. Ce critère n'est malheureusement pas rempli aujourd'hui dans de nombreuses régions du monde. Aucun des voisins de l'Union soviétique ne peut dire qu'il n'éprouve aucune crainte quant à l'inviolabilité de ses frontières. Et, plus généralement, la politique expansionniste de l'Union soviétique provoque des inquiétudes bien au-delà de ses voisins immédiats, dans d'autres Etats qui craignent de subir le sort de l'Afghanistan, de la Pologne, de la Tchécoslovaquie, de la Hongrie, de la Roumanie, de la République démocratique allemande ou de la Bulgarie. Des questions troublantes se sont posées quant au respect par l'Union soviétique d'accords internationaux relatifs à la guerre chimique et biologique. Ces questions intéressent tous les Etats de la communauté mondiale. Elles font planer un doute sur la possibilité de vérifier si l'Union soviétique respecte ou non les traités relatifs à la limitation d'autres armements, en particulier des armements nucléaires.

En 1967, la Croix-Rouge internationale a publié des documents inquiétants concernant l'emploi d'armes chimiques soviétiques au Yémen. Aujourd'hui, les présomptions initiales touchant l'emploi d'armes chimiques létales au Laos, au Kampuchea et en Afghanistan ont été confirmées par de nouveaux éléments de preuve en provenance d'Asie du Sud-Est, concernant l'emploi de mycotoxines létales interdites, qui sont des armes de guerre particulièrement cruelles et inhumaines. La fabrication et l'emploi de telles armes soulèvent des questions très graves quant au respect des restrictions internationales existantes à de telles activités, y compris la Convention de 1972 sur les armes biologiques ou à toxines et le Protocole de Genève de 1925, auxquels l'Union soviétique est partie. Cette circonstance démontre qu'il faut examiner plus avant si les dispositions concernant la vérification et le respect des accords internationaux sont suffisantes.

Il importe que tous les pays intéressés fassent tout leur possible pour coopérer avec le groupe d'experts des Nations Unies chargé d'étudier cette question. Il ne suffit pas d'appeler simplement l'attention sur ces problèmes. Nous devons recevoir des réponses

(M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency,
Etats-Unis d'Amérique)

L'épidémie d'anthrax survenue en 1979 à Sverdlovsk n'a jamais été expliquée de façon adéquate. L'Union soviétique et ses amis et alliés ont nié avec véhémence que l'Union soviétique utilise de quelque façon que ce soit des toxines ou autres armes chimiques. Mais elle se refuse totalement à discuter de ces questions en détail ou à fournir la coopération qui serait requise pour apaiser les inquiétudes légitimes de la communauté mondiale. Face aux demandes en la matière, le comportement soviétique n'a fait qu'accroître les soupçons et les inquiétudes de toutes les personnes de bonne volonté. C'est un fait particulièrement important pour les travaux de notre Comité.

Il importe donc essentiellement que nous fassions de la vérification du respect des traités de limitation des armements un élément central de notre programme de travail. Tant que les pays ne seront pas d'accord sur le principe d'une coopération internationale étendue pour surveiller l'application de ces accords et veiller à ce qu'ils soient respectés, les mesures de limitation des armements et de désarmement ne pourront pas développer tous leurs effets en tant que programmes de paix. L'Union soviétique a récemment déclaré qu'elle continuait de compter principalement sur des moyens nationaux de vérification du respect des traités de limitation des armements, mais qu'elle était prête à accepter des méthodes de vérification en coopération, si les circonstances rendaient ces procédures nécessaires et souhaitables. Les Etats-Unis se félicitent de cette assurance. Ils rappellent qu'en 1947 l'Union soviétique avait fait une déclaration beaucoup plus complète, pour dire qu'elle était prête à accepter l'inspection et d'autres moyens de vérification en coopération dans l'intérêt de la limitation des armements, lors de l'examen de la proposition des Etats-Unis concernant le contrôle international de l'énergie nucléaire, connue sous le nom de plan Baruch. Vu le caractère critique et l'instabilité de l'atmosphère internationale, il est indispensable que l'Union soviétique aille au-delà de la déclaration du Président Brejnev du 23 novembre 1981, pour revenir à l'offre antérieure, plus large, du Ministre des affaires étrangères, M. Gromyko.

Jusqu'ici je n'ai mentionné qu'en passant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est qu'à de nombreux égards il est encore impossible de prévoir nettement la forme et la nature de la contribution qu'elle pourrait apporter à nos efforts communs. Ce qui va se passer à New York en juin dépend en grande partie de ce qui va intervenir au Comité d'ici là. Les travaux du Comité sur le Programme global de désarmement constitueront un apport important. Les Etats-Unis souhaitent contribuer activement et énergiquement à ces efforts. Mais, évidemment, tout ne dépend pas de ce que nous faisons ici. Beaucoup dépendra de la façon dont les Etats conforment leur comportement à leurs objectifs et intentions déclarés. Les travaux de la deuxième session extraordinaire subiront particulièrement l'influence de ce facteur. Espérons que dans la mesure où nous pouvons agir sur les événements, le Comité contribuera à ce que la session extraordinaire soit marquée par une appréciation réaliste du rôle de la limitation des armements dans les efforts visant à maintenir la paix et la sécurité dans l'intérêt de toute l'humanité.

M. TELLALOV (Bulgarie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter mes félicitations les plus sincères de la délégation bulgare à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement au début d'une session importante et lourde de responsabilités. Notre coopération vous est toute acquise.

Permettez-moi de vous remercier cordialement, ainsi que tous mes collègues qui m'ont souhaité la bienvenue comme nouveau représentant de la République populaire de Bulgarie, et d'exprimer en même temps mon désir sincère d'entretenir avec tous des relations amicales fondées sur le respect mutuel, conformément aux buts et objectifs

(M. Tellalov, Bulgarie)

élevés assignés à cet important organisme de négociations multilatérales sur le désarmement. La plupart d'entre vous ont une expérience humaine, politique et diplomatique extrêmement vaste et surtout une expérience toute particulière en matière de désarmement; c'est donc pour moi un honneur que de me joindre à votre groupe en faisant fond sur votre coopération.

Dans ma première intervention au Comité du désarmement, je ne présenterai que quelques considérations sans entrer dans le détail des négociations sur telle ou telle question.

Nous constatons tous avec regret que la situation internationale dans laquelle doit agir notre Comité demeure complexe et tendue. Au lieu de désarmement et de détente, on évoque de plus en plus fréquemment une nouvelle spire dans la course aux armements, de nouvelles doctrines de "guerre nucléaire limitée", d'attaques nucléaires "préventives" et autres, et un accroissement des budgets militaires. La dernière manifestation de cette tendance est la présentation du projet de budget militaire des Etats-Unis pour l'année prochaine. Tout cela, naturellement, accroît le risque de conflits, et en particulier de guerre nucléaire.

A notre avis, cette évolution des relations internationales résulte de la politique de confrontation croissante, de recherche de la supériorité militaire, de pression politique et militaire à l'échelle mondiale et de répression des forces qui luttent pour la libération nationale et sociale, imposée ces temps derniers par les milieux impérialistes du principal pays occidental.

Cette orientation est inacceptable non seulement pour notre pays et les autres pays socialistes, mais aussi pour les milliards d'habitants de notre planète, et funeste pour ses auteurs eux-mêmes. C'est pourquoi nous ne nous laisserons pas de répéter et d'avertir que dans cette situation internationale actuelle si complexe et si lourde de menaces contre la paix, nous devons nous orienter non vers une plus grande confrontation, mais au contraire vers des actions concrètes visant à résoudre des problèmes internationaux par des négociations, vers la conclusion d'accords et de traités internationaux sur la limitation, la réduction et l'élimination des armements.

Guidés par ces considérations de principe, les pays socialistes membres du Pacte de Varsovie ont déclaré, à la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères tenue les 1er et 2 décembre 1981 à Bucarest : "Les Etats représentés à la réunion estiment que, dans les conditions actuelles, le devoir supérieur de chaque Etat, de chaque homme d'Etat responsable, est de faire preuve de retenue, d'accorder ses actions aux besoins vitaux de l'humanité pour conserver et renforcer la paix, d'utiliser les réalisations matérielles et scientifiques non pour exterminer les peuples et détruire la civilisation, mais pour résoudre les problèmes économiques et sociaux qui se posent aux peuples, pour relever leur bien-être et faire fleurir leur culture" (fin de citation).

Aujourd'hui plus que jamais encore par le passé, l'objectif le plus urgent est de faire cesser la course aux armements et de prendre des mesures concrètes et véritables de désarmement, surtout dans le domaine nucléaire.

Convaincue de la nécessité urgente de prendre des mesures pour réduire les risques de guerre nucléaire, y compris à l'échelle régionale, la Bulgarie, comme vous le savez, a proposé d'examiner concrètement l'idée de faire des Balkans une zone exempte d'armes

(M. Tellalov, Bulgarie)

nucléaires. A ce sujet, le Secrétaire général du Comité central du Parti Communiste de Bulgarie et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, M. Todor Jivkov, a déclaré dans son allocution lors du 300ème Anniversaire de la création de l'Etat bulgare que notre pays est prêt à organiser à Sofia à cette fin une rencontre des dirigeants des Etats balkaniques. La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans les Balkans et dans d'autres régions de l'Europe feraient beaucoup pour renforcer la confiance entre les Etats de l'Ancien continent.

Nous nous félicitons de la reprise des négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements nucléaires en Europe et de la position de l'URSS exprimée par L.I. Brejnev dans sa déclaration lors de sa rencontre avec le Conseil consultatif de l'Internationale socialiste sur le désarmement. Nous nous associons à sa demande pressante pour que soient également reprises dans un avenir proche les négociations sur la limitation des armements stratégiques, sur la base d'un strict respect des principes d'égalité et de sécurité égale des parties.

L'adoption à la rencontre de Madrid d'une décision concernant la convocation d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe aurait une signification particulière pour la paix et la sécurité sur notre continent. C'est en oeuvrant dans ce sens, et non en manoeuvrant pour transformer la rencontre de Madrid en arène pour se livrer à des attaques et à des interventions dans les affaires intérieures des pays socialistes, que l'on pourrait contribuer au renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe.

Je ne cacherai pas qu'en ma qualité de nouveau venu aux séances du Comité j'ai été désagréablement surpris d'entendre dans cette salle des interventions d'où il ressort que les intentions et les approches seraient tout à fait différentes à Madrid et ici à Genève. Comment expliquer les attaques ouvertes et l'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain tel que la Pologne ? Certains sont même allés plus loin en critiquant l'idéologie et le régime intérieur de l'URSS et d'autres pays socialistes.

C'est malheureusement dans cet esprit qu'a prononcé aujourd'hui son discours M. Rostow, Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, dont nous attendions, non pas une longue harangue politique remplie d'accusations contre l'Union soviétique et d'autres pays dont le mien, mais des propositions plus concrètes portant sur des questions dont s'occupe le Comité du désarmement.

Nous désapprouvons et contestons ces tentatives visant à présenter des mesures constitutionnelles prises par un gouvernement comme un obstacle à notre travail. A notre avis, il s'agit là d'une nouvelle campagne de propagande, d'un rideau de fumée ayant pour objet de dissimuler les nombreuses décisions concrètes et dangereuses prises à l'OTAN au sujet de la fabrication et du déploiement de types toujours nouveaux d'armements.

Les auteurs de ces actions estiment-ils que la campagne contre les pays socialistes peut leur servir à cacher et à justifier l'absence de volonté politique de parvenir à des mesures réelles de limitation de la course aux armements et de désarmement ?

Nous partageons l'inquiétude exprimée ici, à savoir qu'il serait vraiment inopportun et déplorable que notre Comité, unique forum de négociations multilatérales sur le désarmement, se transforme en un club de rhétorique, de diffamation et de dénigrement au lieu de s'occuper de son travail si lourd de responsabilités.

(M. Tellalov, Bulgarie)

C'est pourquoi notre délégation se joint à l'appel formulé par la délégation soviétique et nombre d'autres délégations en vue d'activer les travaux du Comité et de parvenir à des résultats réels dans les négociations afin de fournir une contribution substantielle au renforcement de la sécurité internationale et de créer une bonne base pour la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La République populaire de Bulgarie apprécie pleinement le rôle que le Comité du désarmement peut jouer en élaborant, dans un esprit de sérieux et de responsabilité et sur la base d'une bonne organisation de son travail, des accords appropriés sur un certain nombre de problèmes de désarmement.

L'importance capitale que les Etats accordent aux négociations sur le désarmement s'est exprimée par l'adoption de nombreuses résolutions à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. De nombreux orateurs qui m'ont précédé ont souligné à juste titre que notre Comité est confronté à de nouveaux problèmes et à de nouvelles responsabilités pour répondre à la volonté de l'énorme majorité des pays membres de l'Organisation des Nations Unies. C'est ce qu'exigent de nous l'opinion publique mondiale, les peuples du monde entier.

Il est incontestable que parmi les questions que nous examinons, la priorité revient au désarmement nucléaire et à l'ensemble des questions liées à la limitation de la course aux armements nucléaires et à la réduction du danger d'une guerre nucléaire. A cet égard, un caractère particulièrement actuel revient à la Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire, que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée à sa dernière session sur l'initiative de l'Union soviétique.

Le groupe des pays socialistes au Comité a proposé une série de mesures concrètes, y compris la création d'un groupe de travail qui serait chargé d'entamer des négociations sur le désarmement nucléaire conformément aux dispositions du paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire. La proposition d'arrêter la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et de réduire graduellement leurs stocks jusqu'à leur élimination complète se trouve sur la table des négociations depuis trois ans déjà.

Une autre question extrêmement importante est celle de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Notre délégation partage les préoccupations de l'énorme majorité des délégations au Comité et s'associe à la demande de créer un groupe spécial. Nous avons toujours accordé beaucoup d'importance aux négociations trilatérales entre l'Union soviétique, les Etats-Unis et le Royaume-Uni, mais nos espoirs que les interlocuteurs occidentaux finiraient par réagir positivement aux initiatives constructives de l'Union soviétique ne se sont pas réalisés.

Notre délégation continuera d'apporter sa contribution aux activités du groupe d'experts sur les problèmes du contrôle sismologique du respect d'un futur traité.

L'arrêt général et complet des essais d'armes nucléaires est indissolublement lié à la question de l'apparition de nouveaux types d'armes nucléaires. Un exemple de cette sombre perspective est la décision de l'administration américaine actuelle de mettre en fabrication des armes nucléaires à neutrons. En nous efforçant de régler cette question, nous ne devons pas nous laisser arrêter par des prétextes artificiels comme, par exemple, l'argument selon lequel l'arme à neutrons ne serait pas, dans son principe, un nouveau type d'arme et qu'il serait impossible de l'examiner séparément.

(M. Tellalov, Bulgarie)

L'essentiel est de commencer sans retard des négociations en vue d'élaborer une convention interdisant ce type d'arme. En effet, de nombreux spécialistes affirment catégoriquement qu'il aurait pour résultat d'abaisser le "seuil nucléaire".

Une question étroitement liée au problème des armes nucléaires est celle du renforcement des garanties de sécurité des Etats non nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires. L'intérêt que notre délégation porte à cette question est bien connu. Avec d'autres délégations de pays socialistes, nous apportons notre contribution aux activités du groupe de travail compétent. Notre objectif demeure la conclusion d'une convention internationale, compte tenu des autres propositions formulées dans le même sens. A ce propos, nous considérons le moment venu d'entamer des négociations sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas actuellement.

Notre délégation est convaincue que le Comité devrait concentrer son attention sur l'élaboration d'un traité sur l'interdiction de placer des armes quelles qu'elles soient dans l'espace extra-atmosphérique et apporter sa contribution à cette fin. Nous appuyons pleinement la proposition faite par le chef de la délégation soviétique, l'Ambassadeur Issraëlyan, concernant la création d'un groupe de travail spécial pour mener des négociations en vue d'élaborer de concert le texte d'un tel traité.

Le déroulement des négociations sur les armes chimiques constitue un exemple de la façon dont les efforts entrepris par le Comité prennent du retard par rapport à la création et au déploiement de nouveaux types d'armes encore plus redoutables. Avec les autres pays socialistes et l'énorme majorité des membres du Comité, nous préconisons une activation des négociations dans le cadre d'un mandat de nature à ouvrir la voie à l'élaboration des dispositions concrètes d'une future convention.

Nous avons appuyé l'appel de l'Assemblée générale en faveur d'une reprise rapide des négociations bilatérales, et nous estimons que, pour sa part, le Comité devrait prêter une attention particulière aux armes chimiques binaires et d'autres nouveaux types, ainsi qu'à la non-implantation d'armes chimiques dans les pays où il n'y en a pas actuellement.

Notre délégation attache une importance considérable à la question des nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes. Nous insistons en faveur de la création d'un groupe d'experts gouvernementaux qualifiés, compte tenu de l'examen de cette question à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes convaincus que c'est précisément la création d'un tel groupe qui permettrait de procéder à une étude approfondie de la question dans le cadre d'une structure organisationnelle permanente et dûment orientée.

Je ne m'arrêterai pas à la question du Programme global de désarmement étant donné que la délégation tchécoslovaque a exposé la position générale des pays socialistes. Nous espérons que toutes les délégations feront preuve d'une approche constructive, ce qui permettrait au groupe de travail de s'acquitter de son mandat sous la direction de l'un des participants les plus éminents aux négociations multilatérales sur le désarmement, le chef de la délégation mexicaine, l'Ambassadeur Robles.

En approchant de la fin de ma première intervention au Comité, je voudrais citer un extrait d'une déclaration faite par Todor Jivkov, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie, qui exprime fort bien notre position à l'égard des questions

(M. Tellalov, Bulgarie)

relatives à la course aux armements et nos efforts en faveur de l'adoption de mesures réelles dans le domaine du désarmement. Dans l'interview que Todor Jivkov a récemment accordée au Président de "Pergamon Press", Robert Maxwell, il a déclaré ce qui suit :

"La Bulgarie est un petit pays et il ne nous est pas indifférent de savoir si nous devons affecter des ressources supplémentaires à notre défense dans le contexte d'une nouvelle spirale de la course aux armements ou si nous pourrions consacrer ces ressources à l'édification pacifique, à l'amélioration des conditions d'existence de notre peuple. Il ne nous est pas du tout indifférent de savoir si de nouveaux missiles nucléaires américains "Cruise" et "Pershing-2" seront déployés en Europe occidentale, d'autant plus que la Bulgarie se trouverait dans leur rayon d'action. Telle est également notre attitude à l'égard de la décision de fabriquer des armes à neutrons qui, selon telles ou telles conceptions stratégiques, devraient également être déployées sur notre continent.

La question n'est pas de savoir si la Bulgarie et d'autres pays socialistes disposent de types d'armes analogues ou ont la possibilité d'en fabriquer. Ce qui importe, c'est que l'accumulation continue de types d'armes nouveaux sans cesse plus dangereux et plus coûteux ne rend pas la paix plus sûre. Au contraire, l'énorme accumulation des armements devient par elle-même une effroyable menace pour l'humanité."

Pour conclure, je voudrais dire encore une fois qu'au cours de la session et conformément au programme de travail du Comité, la délégation bulgare présentera ses propres considérations concrètes sur les problèmes figurant à notre ordre du jour.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il a prononcées à mon égard.

M. SANI (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser les félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement. Ma délégation tient à vous assurer de sa coopération sans réserve dans l'exercice de vos fonctions. Je voudrais également profiter de cette occasion pour remercier les distingués collègues qui, dans leurs déclarations, ont eu des paroles aimables à mon égard. Pour ma part, je voudrais exprimer une fois de plus ma profonde reconnaissance pour la coopération et l'assistance qui m'ont été accordées durant mon mandat par toutes les délégations, ainsi que par le Secrétaire du Comité, M. l'Ambassadeur Jaipal, et ses collaborateurs.

Monsieur le Président, depuis l'adoption, il y a de nombreuses années, de la Charte des Nations Unies, la communauté internationale n'a cessé d'affirmer la nécessité du désarmement. Cette nécessité, en particulier s'agissant du désarmement nucléaire, a été constamment rappelée. Hélas, il n'a pas été possible de traduire ces déclarations dans des actions concrètes. Chacun réclame à grands cris le désarmement, mais en fait, la course aux armements, y compris dans le domaine nucléaire, ne s'est pas ralentie. Le nombre d'armes nucléaires figurant dans les arsenaux des puissances nucléaires n'a cessé de croître en quantité et en capacité de destruction, au point que celle-ci est devenue inimaginable. Ainsi, le danger de guerre nucléaire, loin de diminuer, pour ne pas dire d'être éliminé, n'a fait que croître. L'impatience qu'a la communauté internationale de voir prendre rapidement des mesures concrètes de désarmement, en particulier par les puissances nucléaires et les nations ayant les plus grands arsenaux militaires, s'est fréquemment manifestée.

(M. Sari, Indonésie)

Ces dernières années surtout, des milieux non gouvernementaux et des particuliers de diverses régions du monde ont organisé des réunions, adopté des résolutions, fait des déclarations et publié des appels, des manifestations populaires ont eu lieu exigeant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement. Le problème aujourd'hui ne semble pas être tellement d'attirer l'attention de tous les peuples, de mobiliser davantage l'opinion publique mondiale et de donner un puissant élan à la cause du désarmement, telle qu'elle a été formulée au paragraphe 99 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement que de savoir comment les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et ce comité répondront concrètement à l'exigence de l'opinion publique internationale, et comment ils traduiront en actes concrets et positifs la détermination qu'ils ont solennellement réaffirmée, aux termes du paragraphe 126 du Document final, "à oeuvrer au désarmement général et complet et à poursuivre collectivement leur effort en vue de renforcer la paix et la sécurité internationales, d'éliminer la menace de la guerre, en particulier de la guerre nucléaire, de mettre en application des mesures pratiques visant à arrêter et à inverser la course aux armements; de renforcer les procédures facilitant le règlement pacifique des différends; et de réduire les dépenses militaires et d'utiliser les ressources ainsi libérées de façon à favoriser le bien-être de tous les peuples et à améliorer la situation économique des pays en développement". Ce qu'il faut aujourd'hui, c'est traduire en actes concrets ces paroles solennelles, et pas continuer de répéter les mêmes déclarations sans les accompagner de la décision politique d'agir, décision qui fait cruellement défaut.

Etant un pays en développement et intensifiant son effort pour accroître le bien-être de son peuple, l'Indonésie est vitalemment concernée par le succès des efforts de désarmement. Nous croyons que des réalisations concrètes dans le processus de désarmement renforceront la paix et la sécurité au niveau international comme au niveau régional, condition indispensable pour que le processus de développement national se déroule sans entrave. Il y a en effet une étroite relation entre le désarmement, d'une part, et la paix et la sécurité internationales et le développement, d'autre part. Comme il est dit aux paragraphes 34 et 35 du Document final, les progrès réalisés dans l'un de ces domaines ont des effets bénéfiques sur, ou favorisent grandement la réalisation de progrès dans les autres domaines. Nous avons pris note des deux intéressantes études relatives, respectivement, aux rapports entre le désarmement et le développement, et entre le désarmement et la sécurité internationale, qui ont été préparées par le Secrétaire général avec l'assistance de groupes d'experts, et qui ont été soumises à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, l'an dernier. Ma délégation espère sincèrement que la réduction de la tension internationale, les progrès de la détente, la confiance mutuelle entre les nations et le respect des principes de la Charte des Nations Unies prévaudront à nouveau, créant une atmosphère qui permettra au Comité du désarmement de travailler avec plus de succès et d'efficacité dans l'accomplissement de la tâche que lui a confiée la communauté internationale : tout faire pour obtenir un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Toutes les nations, les plus puissantes en particulier, doivent s'employer à créer une atmosphère politique internationale favorisant le processus de désarmement. L'holocauste causé par une guerre nucléaire ne touchera pas que les puissances nucléaires, il ne s'arrêtera pas à leurs frontières. C'est donc avec un profond sentiment de déception que nous avons dû observer, pratiquement sans rien pouvoir faire, la partie de bras de fer entre les puissances nucléaires, dont l'enjeu est l'existence même de l'humanité tout entière. Nous observons avec la plus profonde inquiétude l'aggravation du climat politique international, marqué par un affrontement politique constant et la rivalité entre des nations puissantes armées jusqu'aux dents, l'aggravation de la tension internationale et l'intensification de la course aux armements. C'est dans

ce contexte que ma délégation aimerait exprimer l'espoir que les négociations sur les armes nucléaires de portée intermédiaire en Europe, qui se sont engagées entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, auront des résultats positifs favorisant le processus de désarmement.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, d'évoquer brièvement la question de l'ordre du jour et du programme de travail de cette session de notre comité. Cette première partie de la session de 1982 a un caractère spécial, car nous nous réunissons juste avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Notre travail devrait donc viser à contribuer autant que possible au succès de cette deuxième session extraordinaire. Etant le mécanisme créé par l'Assemblée à la première session extraordinaire, il est logique que le Comité du désarmement soumette à la deuxième session extraordinaire une évaluation de la contribution qu'il a apportée à la mise en pratique du Programme d'action contenu dans le Document final de la première session extraordinaire. Comme il est dit dans la résolution 36/92F, le Comité du désarmement est prié de présenter à l'Assemblée, à la deuxième session extraordinaire, un programme global de désarmement, programme qui sera une contribution précieuse aux travaux de cette deuxième session extraordinaire. Le Comité est également prié d'intensifier ses négociations sur les questions prioritaires de désarmement, afin d'être en mesure de contribuer, par des réalisations concrètes, au succès de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, et de soumettre à l'Assemblée générale, à cette deuxième session extraordinaire, un rapport spécial sur l'état d'avancement des négociations sur les diverses questions qu'il étudie. En organisant notre travail, nous devons donc garder à l'esprit la contribution que nous sommes censés apporter à la deuxième session extraordinaire. Les quelque douze semaines dont nous disposons devraient par conséquent être utilisées de la manière la plus efficace. Etant donné le caractère spécial de la deuxième session extraordinaire, le rapport que doit établir le Comité pour le soumettre à l'Assemblée devrait avoir lui aussi un caractère spécial, qu'il s'agisse de sa forme ou de son contenu, et nous devons en discuter de façon détaillée aussitôt que possible. De l'avis de ma délégation, ce rapport devrait également contenir une évaluation de l'action du Comité depuis sa restructuration par l'Assemblée générale lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, il y a près de quatre ans.

En ce qui concerne l'ordre du jour, ma délégation n'a pas de difficulté à accepter le projet proposé par le Secrétariat. Nous approuvons l'inclusion d'autres mesures pour empêcher une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, comme nouveau point de l'ordre du jour. Nous pensons cependant que, vu le peu de temps dont il dispose, le Comité devrait déterminer avec soin l'ordre de priorité et le temps à attribuer à l'examen de chacun des points de l'ordre du jour, afin d'être effectivement en mesure d'apporter une contribution valable à la deuxième session extraordinaire. Le programme de travail devrait donc être élaboré de façon à consacrer le plus de temps possible aux négociations sur les thèmes qui, de l'avis du Comité, offrent les meilleures perspectives de déboucher sur des résultats concrets susceptibles d'être présentés à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement aux fins d'examen et, espérons-le, d'adoption, par exemple le programme global de désarmement.

En ce qui concerne la création de groupes de travail spéciaux sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires et sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, la position de ma délégation est bien connue. Elle continue d'estimer que, puisque le groupe de travail spécial s'est révélé l'organe le plus approprié pour conduire des négociations sérieuses, des groupes de travail spéciaux devraient être créés pour étudier les deux thèmes auxquels le Document final a accordé le degré de priorité le plus élevé, comme l'a demandé à plusieurs reprises le Groupe des 21

(M. Sani, Indonésie)

depuis le commencement des travaux du Comité il y a trois ans et comme l'Assemblée générale l'a demandé instamment, plus récemment, à sa trente-sixième session, au paragraphe 1 du dispositif de sa résolution 36/92F. La création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires est devenue d'autant plus urgente que nous ne pouvons compter sur une proche réouverture des négociations tripartites sur l'interdiction des essais nucléaires. Ma délégation approuve aussi la reconstitution et la reprise immédiate des travaux des groupes de travail spéciaux sur les garanties de sécurité négatives, les armes chimiques et les armes radiologiques. Nous nous félicitons que le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement ait été autorisé à poursuivre ses travaux sans interruption sous la présidence compétente de M. l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique. Nous espérons que le Comité pourra aussi présenter, à la deuxième session extraordinaire, les résultats des négociations sur les trois derniers sujets que j'ai mentionnés, comme l'a demandé l'Assemblée générale au paragraphe 4 de sa résolution 36/96A, au paragraphe 1 de sa résolution 36/97B et au paragraphe 2 de sa résolution 36/92F. Ma délégation estime cependant, comme je l'ai dit précédemment, que la répartition du temps donné à ces groupes de travail devrait se faire de façon réaliste, conformément au degré de priorité accordé par le Comité aux thèmes considérés, sur la base d'une évaluation réaliste de leur contribution respective à la deuxième session extraordinaire. Ma délégation espère que le Groupe de travail des armes chimiques pourra recevoir un mandat plus large, qui lui permette d'élaborer effectivement un projet d'instrument international sur l'interdiction des armes chimiques, comme l'a demandé instamment l'Assemblée générale au paragraphe 3 de sa résolution 36/96A et au paragraphe 3 de sa résolution 36/96B. Si nous réussissions, même partiellement, cela serait une contribution précieuse à la deuxième session extraordinaire. Ma délégation accorde une grande importance au programme global de désarmement que le Comité devrait présenter à la deuxième session extraordinaire. Au sujet de ce programme, qu'il me soit permis de faire quelques brèves observations sur deux questions, celle des "priorités" et celle du "calendrier" à prévoir pour l'application du programme. Le programme global du désarmement n'est naturellement pas une fin en soi. C'est son application concrète qui est essentielle pour le désarmement. L'application du programme devrait aboutir, comme indiqué aux paragraphes 9 et 109 du Document final, à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, qui constitue l'objectif ultime du processus de désarmement.

Quant aux priorités à adopter dans les négociations pour atteindre cet objectif ultime du désarmement, elles devraient être les suivantes :

En premier lieu, l'objectif immédiat des efforts de désarmement, c'est-à-dire, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 8 du Document final, "l'élimination du danger de guerre nucléaire et l'application de mesures visant à arrêter et à inverser la course aux armements et à ouvrir la voie à une paix durable";

En deuxième lieu, les types d'armes et de mesures de désarmement mentionnés comme priorités dans le Document final. Je citerai à cet égard le paragraphe 45 du Document final : "les priorités pour les négociations sur le désarmement seront les suivantes : armes nucléaires; autres armes de destruction massive, y compris les armes chimiques; armes classiques, y compris toute arme pouvant être considérée comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination; et réduction des forces armées".

La proposition formulée par le Groupe des 21, dont ma délégation fait partie, est contenue dans le document CD/230 et reflète les dispositions pertinentes du Document final, telles que celles des paragraphes 8 et 45.

(M. Sani, Indonésie)

Pour ce qui est de l'application du Programme global de désarmement, si une durée définie n'est pas fixée pour l'ensemble du Programme, ainsi que pour chacune de ses étapes, il perdra sa valeur en tant que programme. L'engagement politique pris par les Etats d'appliquer le Programme n'aura pas alors une grande signification pratique et il ne sera plus qu'un document contenant une liste de recommandations sans aucune indication de la date à laquelle leur mise en oeuvre devrait être achevée. Ce n'est certainement pas ce que la communauté internationale attend. On a entendu, depuis trente-cinq ans, des déclarations, des exposés, des promesses et d'autres formes d'expression de l'intention de faire des efforts sérieux de désarmement. La communauté internationale attend certainement davantage; elle attend une action concrète fondée sur un programme convenu. Elle veut certainement pouvoir compter que des résultats concrets dans le processus de désarmement se matérialisent après une période déterminée. Elle veut aussi qu'après un certain temps, la génération future, sinon la génération actuelle, vive dans un monde où règne une paix durable. Il est donc essentiel de fixer un calendrier précis pour la mise en oeuvre du Programme global de désarmement. L'existence d'étapes implique qu'un système d'examen permette à la communauté internationale de faire le bilan de la mise en oeuvre des mesures envisagées à chaque étape du Programme. A la lumière de cet examen, une décision pourrait être prise pour étendre à l'étape suivante la mise en oeuvre de certaines mesures inachevées. Dans le cas où des mesures auraient été achevées avant la fin de l'étape concernée, il faudra prendre des décisions pour que la mise en oeuvre des mesures de l'étape suivante puisse commencer immédiatement. Il faudra naturellement user d'une certaine souplesse dans l'application réelle des étapes du Programme.

Monsieur le Président, nous avons espéré qu'il serait possible d'attendre le prochain millénaire comme une ère de paix et de prospérité pour tous les peuples du monde, quand la menace que la possibilité d'une guerre nucléaire fait peser sur la survie de l'humanité aurait été éliminée parce que nous aurions réalisé un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, l'objectif ultime du processus de désarmement, quand les immenses possibilités du progrès technique et les ressources disponibles pourraient servir exclusivement à améliorer le bien-être de l'humanité. Cependant, devant les réalités actuelles, je doute vraiment qu'il soit possible de matérialiser cet espoir pour l'an 2000. Mais en tout cas, nous devons faire tout ce que nous pouvons pour qu'il soit réalisé le plus rapidement possible pendant les premières années du nouveau millénaire. Que nous soyons en mesure de le faire ne dépend pas tellement de pays tels que l'Indonésie, mais plutôt des puissances nucléaires, particulièrement des deux superpuissances, et des nations militairement importantes avec leurs énormes arsenaux d'armes nucléaires et d'armes classiques perfectionnées. C'est devenu un cliché que de dire que pour chaque être humain, homme, femme ou enfant, il existe l'équivalent de 3 tonnes de TNT prêt à l'anéantir. D'après l'"Etude d'ensemble des armes nucléaires" (A/35/392), plus de 500 milliards de dollars sont dépensés par an à des fins militaires, ce qui, d'après l'"Etude des rapports entre le désarmement et le développement" (A/36/356), représente 19 fois environ l'assistance officielle fournie par les pays de l'OCDE en 1980 pour répondre aux besoins des pays en développement où vivent les deux tiers de l'humanité, parmi lesquels 570 millions souffrent de malnutrition, 800 millions sont analphabètes, un milliard et demi n'ont guère ou pas du tout accès aux services médicaux et 250 millions d'enfants ne vont pas à l'école. Ma délégation prend note avec une préoccupation profonde des remarques du Secrétaire général dans son message au Comité daté du 2 février, où il est dit, entre autres, que "l'ordre de grandeur des sommes qu'il faudrait pour satisfaire les besoins essentiels de la race humaine tout entière pendant un an est, selon les estimations, inférieur à ce que coûte la course aux armements pendant un mois". Mais peut-être

(M. Sani, Indonésie)

devons-nous répéter et répéter encore ces faits pour que ceux qui ont la possibilité primordiale du désarmement prennent conscience de ce qu'il est déjà bien tard pour inverser la course aux armements et oeuvrer avec sérieux pour le désarmement et la paix.

En ce qui concerne la date de clôture de la session actuelle, compte tenu que le Comité préparatoire de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement commencera à se réunir le 26 avril et que cette deuxième session extraordinaire commencera elle-même le 7 juin, ma délégation préfère que cette première partie de notre session de 1982 se termine le vendredi 16 avril avec la possibilité, toutefois, de la prolonger de quelques jours si cela nous permet vraiment de fournir une contribution plus positive et plus valable à la deuxième session extraordinaire.

Il nous faudra travailler sous la pression du temps si nous voulons soumettre une contribution significative à la deuxième Session extraordinaire, car la présente session de notre Comité est la dernière d'ici là. Il faudra que le Comité fasse preuve non seulement de son utilité, mais aussi de son efficacité en tant que forum multilatéral unique dans le domaine du désarmement. Il faudra qu'il soumette un rapport basé sur des faits concernant son succès ou son manque de succès et qu'il justifie son existence devant une tribune mondiale très critique et fort impatiente. En toute justice, on ne peut blâmer le Comité de n'avoir pas encore su obtenir des résultats concrets. Comme nous le savons tous, le Comité a travaillé intensément, mais le climat politique international l'a empêché d'obtenir les résultats que nous souhaitons tous. Il faudra peut-être examiner nos méthodes de travail pour voir s'il ne serait pas possible d'y apporter des améliorations. Le distingué représentant des Pays-Bas a longuement parlé de cet aspect dans son intervention à notre première séance plénière.

Je vais conclure ma déclaration en exprimant l'espoir de ma délégation, peut-être irréaliste dans les circonstances actuelles, que l'atmosphère politique internationale s'améliorera dans un avenir proche et mènera ainsi le Comité au succès dans les efforts qu'il fait pour parvenir à un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, objectif ultime du processus de désarmement. Toutefois, je ne suggère en aucune façon que nous attendions que cette amélioration du climat politique international se produise. Au contraire, la détérioration de l'atmosphère politique internationale devrait renforcer notre détermination d'obtenir autant de résultats concrets que possible dans nos négociations. Nous devons persister dans nos efforts pour réaliser le désarmement, en particulier le désarmement nucléaire. Il n'y a pas d'autre choix; l'autre branche de l'alternative est la destruction de l'humanité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un sujet de profonde satisfaction pour ma délégation de voir le représentant d'un pays ami comme l'Iran guider les débats de notre comité pendant ce mois de février. L'Iran et l'Inde ont une longue histoire de liens intimes qui englobent la culture, la tradition et la langue. C'est dans l'esprit de notre héritage commun que ma délégation vous promet sa pleine coopération et son appui dans votre tâche difficile.

J'aimerais aussi exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, qui a présidé avec une telle maîtrise les dernières étapes du travail de notre comité pendant sa session de 1981.

(M. Venkateswaran, Inde)

La mort prématurée de notre distingué collègue de l'Italie, l'Ambassadeur Montezomolo, nous a tous privés d'un diplomate confirmé d'une grande expérience. Permettez-moi d'exprimer à la délégation italienne nos condoléances profondes et sincères.

Permettez-moi aussi de profiter de cette occasion pour dire adieu à l'Ambassadeur Fein, des Pays-Bas, qui a souvent animé ce Comité de ses déclarations pénétrantes et qui a mérité le respect de tous ceux qui ont travaillé avec lui. Je lui souhaite plein succès et une vie personnelle heureuse dans sa nouvelle affectation, et puisqu'il n'est pas présent ici aujourd'hui, je demanderai au représentant des Pays-Bas de bien vouloir lui transmettre les sentiments de ma délégation.

Au nom de la délégation indienne, j'aimerais aussi souhaiter la bienvenue parmi nous à nos collègues d'Australie, de Birmanie, de Bulgarie, des Etats-Unis d'Amérique, d'Italie, du Nigéria, de la République fédérale d'Allemagne et de Tchécoslovaquie, qui se sont joints à nous pour la première fois à cette session. Je suis sûr que le travail de notre Comité sera considérablement enrichi et amélioré par leurs contributions.

Monsieur le Président, la première moitié de la session de 1982 du Comité du désarmement a acquis une signification et une importance spéciales, avec la deuxième Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement qui doit se tenir en juin. Dans quelques mois, notre comité et son travail seront l'objet d'un examen minutieux et d'une évaluation intense par la communauté internationale. Si les résultats de la trente-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, qui s'est terminée récemment, sont une indication, nous pouvons nous attendre à quelques questions qui iront au fond des choses quant à l'utilité pratique et à l'intérêt de notre Comité en tant qu'organisme multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

Dans son intervention du 2 février, qui a donné à réfléchir, l'Ambassadeur Fein s'est référé à certaines tendances inquiétantes dans les activités de la Première Commission à New York, et ici dans notre comité. Si la Première Commission paraît parfois improductive pour ce qui est des résultats concrets, la responsabilité en échoit sûrement à ceux qui, au cours des ans, n'ont accordé aucune attention aux résolutions solennelles de l'Assemblée générale. Par exemple, l'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, nous a rappelé les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale adoptées par des majorités écrasantes ou même par consensus, demandant la cessation complète des essais d'armes nucléaires. Cela n'ajoute certainement rien au prestige et à l'autorité de l'Assemblée générale que certains Etats dotés d'armes nucléaires continuent à faire fi avec cynisme et mépris de ces mêmes résolutions auxquelles ils ont eux-mêmes souscrit.

Le Comité du désarmement se trouve dans un dilemme similaire. Pendant ces deux dernières années, nous avons subi le triste spectacle d'une minorité déterminée empêchant notre Comité de s'acquitter du mandat de négocier qui lui a été solennellement confié. L'interdiction des essais nucléaires et le désarmement nucléaire ont beau être des points ayant la priorité la plus élevée dans notre ordre du jour, des négociations multilatérales sur des questions spécifiques et concrètes au titre de ces points n'ont pas encore commencé. Si d'autres membres de ce comité se sont opposés à la tentative de transformer cet organe en ce que Mme Thorsson, de la Suède, a appelé à juste titre une "boîte postale" pour des projets de traité de faible priorité, tels que la

(M. Venkateswaran, Inde)

Convention sur les armes radiologiques élaborée par les grandes puissances, leur attitude ne devrait pas alors être considérée simplement comme une tactique pour empêcher le progrès.

J'aimerais ajouter ici une mise en garde. Il est vraiment trop facile de repousser les préoccupations des Autres Etats comme étant "peu judicieuses" ou "mal veillantes", tout en réservant la gloire de la "sincérité" et du "réalisme" à ses propres initiatives. Gardons nous d'être victimes de ce type de myopie qui fait dire que le fusil que l'on tient à la main est pour la paix alors que celui que tient un autre est pour la guerre.

Dans le même contexte, les propositions pour améliorer l'efficacité et les méthodes de travail de ce comité méritent un examen sérieux, mais la question fondamentale reste une question politique : les grandes puissances sont-elles prêtes à accepter, sans réserve, le principe des négociations multilatérales sur le désarmement ? Tant que ce principe n'est accepté qu'en paroles, je crains qu'aucune réforme des méthodes de travail ne donne les résultats concrets que nous souhaitons tous.

Monsieur le Président, l'élaboration d'un Programme global de désarmement a été, à juste titre, le thème principal des déclarations que nous avons entendues jusqu'ici. Toutefois, soit dans leur approche du Programme, soit dans celle de la question du désarmement lui-même, certains de nos collègues ont une fois de plus souligné la nécessité de ce qu'on a appelé le "réalisme". Dans sa déclaration du 4 février, l'Ambassadeur Wegener, de la République fédérale d'Allemagne, a dit, je cite :

"Réalisme doit aussi être le mot d'ordre pour la deuxième session extraordinaire elle-même. Les objectifs ambitieux doivent être confrontés aux réalités, et l'examen et l'évaluation des résultats de la période écoulée doivent aboutir à une planification judicieuse pour les mois à venir. Les perspectives réelles de progrès concrets au cours de cette période doivent prendre le pas sur la poursuite d'objectifs trop ambitieux."

L'Ambassadeur du Japon a parlé dans le même sens dans sa déclaration du 4 février. Il a également pensé qu'il serait "plus sage d'éviter une approche trop ambitieuse et de s'efforcer de rédiger un programme viable et réalisable".

Dans le passé, notre délégation a critiqué cette insistance sur le "réalisme", apparemment pratique et raisonnable. En fait, ce que ce type de réalisme sous-entend, c'est une perpétuation indéfinie du statu quo actuel; pis encore, il sous-entend même une nouvelle détérioration du climat de sécurité pour les nations du monde en développement et non alignées. Au nom de ce réalisme, on nous demande d'accepter la notion d'un équilibre pernicieux de la terreur nucléaire et de vivre indéfiniment sous la menace d'une guerre thermonucléaire. Lorsque les Etats non alignés et ceux non dotés d'armes nucléaires expriment des préoccupations légitimes au sujet de leur sécurité et cherchent à garantir la survie de leurs populations, on les traite comme des idéalistes, comme des rêveurs qui demandent la lune. J'aimerais souligner qu'il n'en est pas ainsi. Nous ne sommes pas des moralistes cherchant à promouvoir des "objectifs ambitieux" ou prêchant des idées "trop ambitieuses". Nous recherchons simplement notre survie dans un monde que la technologie a rétréci pour en faire un petit voisinage, un monde dans lequel la sécurité de chaque nation réside dans la sécurité collective de tous. La sécurité d'un pays ne peut plus être seulement définie en fonction de sa région ou de son voisinage.

(M. Venkateswaran, Inde)

Tout voisinage aujourd'hui est mondial par son étendue et un adversaire réel ou potentiel peut se trouver aussi souvent au-delà des océans que de l'autre côté des frontières. Comme l'a reconnu ce matin M. Eugène Rostow, qui parlait pour les Etats-Unis, "la dynamique de la guerre exclut tout sanctuaire". Les réalistes qui sont parmi nous n'ont toujours pas répondu à une question qu'on leur a maintes fois posée. Est-il admissible qu'un Etat ou un groupe d'Etats poursuive ses intérêts en matière de sécurité d'une façon qui mette en péril la sécurité des autres Etats et menace la survie même de l'espèce humaine ? Dans le Document final de la première session extraordinaire, il a été reconnu par consensus qu'une guerre nucléaire aurait des conséquences dévastatrices tant pour les non-belligérants que pour les belligérants. Comment peut-on s'attendre à ce que nous vivions avec la réalité de la menace croissante d'un désastre nucléaire ? Est-ce un "objectif ambitieux" que de chercher à éliminer ce danger ? Est-il "trop ambitieux" de rechercher sa propre survie ? On aurait pensé que c'était simplement une question de bon sens et que tous reconnaîtraient que le droit de vivre est le premier et le plus fondamental des droits de l'homme.

Un autre aspect de cette espèce particulière de "réalisme" qu'on nous impose concerne la relation entre diverses mesures de désarmement. Il est reconnu depuis longtemps, je pourrais ajouter : "de façon universelle", qu'il convient d'accorder la plus haute priorité, dans les négociations sur le désarmement, à l'élimination des armes nucléaires. Cela est clairement inscrit, sans équivoque, dans le Document final. Toutefois, durant les négociations sur le Programme global de désarmement, quelques délégations ont cherché à renverser cet ordre de priorités et soutenu qu'il est irréaliste d'espérer que le désarmement nucléaire puisse avoir lieu sans un couplage intégral avec le désarmement classique. On nous dit que la réalité de la dissuasion nucléaire et la disposition des forces nucléaires et classiques en Europe, par exemple, interdisent de concevoir le désarmement nucléaire sans une réduction concomitante et "équilibrée" des forces classiques.

Il est un autre aspect de la "réalité" de la dissuasion nucléaire qui a peut-être échappé à certains de nos collègues. A cet égard, je ne saurais citer meilleure autorité que M. Iklé, ancien directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, et maintenant Sous-Secrétaire à la défense. Prenant la parole lors d'un séminaire Harvard-MIT, le 26 février 1974, M. Iklé a déclaré, je cite :

"Les modèles apparemment rigoureux de la dissuasion nucléaire sont bâtis sur la règle suivante : 'ce que vous ne pouvez calculer, vous le laissez de côté'. Par exemple, les 'duels de missiles' ignorent habituellement les retombées. Et les calculs sont incapables de traiter certains détails critiques touchant le manque de fiabilité."

M. Iklé a ajouté :

"Toute notre façon de penser la dissuasion manque d'empirisme. Contrairement à tout autre domaine de l'action humaine, la dissuasion nucléaire est unique, en ce sens qu'elle exige - de manière absolue - que nous élaborions des solutions exactes sans expérience directement pertinente et sans expérimentation. Il ne saurait, ici, y avoir de tâtonnements ni d'apprentissage véritable."

(II. Venkateswaran, Inde)

On nous a dit que la dissuasion nucléaire avait en fait empêché une guerre nucléaire, que si elle n'existait pas le désastre même que nous cherchons tous à éviter pourrait bien nous frapper. Est-ce là un argument valable ? Voilà ce qu'a dit à ce sujet M. Iklé :

"Comme vous le savez tous, nos efforts pour empêcher une guerre nucléaire pourraient échouer, non seulement en raison d'une capacité de représailles inadéquate pour décourager une attaque délibérée, mais encore pour d'autres motifs, tels qu'un accident, un processus d'escalade non voulu, ou une combinaison d'échecs et de causes que nous n'aurions pu prévoir ni même imaginer. Exprimée en ces termes, nul ne conteste la proposition qu'une situation de dissuasion mutuelle ne garantit pas par elle-même la prévention de la guerre nucléaire."

Les Etats non dotés d'armes nucléaires et non alignés ont été les premiers à recommander plusieurs mesures propres à empêcher la guerre nucléaire qui tiennent compte précisément de la réalité que nombre de nos collègues refusent de reconnaître. Nous avons proposé une interdiction totale du recours aux armes nucléaires en attendant le désarmement nucléaire. Nous avons demandé des négociations sur des mesures urgentes de désarmement nucléaire. Malheureusement, ces mesures ont été accueillies par une tactique d'obstruction. Dans sa résolution 36/81 B, l'Assemblée générale a demandé aux Etats dotés d'armes nucléaires de présenter leurs propres idées au sujet de cette question vitale, lors de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Cette résolution, dont l'Inde avait été l'un des parrains, a été adoptée par consensus. Nous espérons qu'à la deuxième session extraordinaire, l'Assemblée générale n'aura pas à écouter la vieille théorie, toujours la même, selon laquelle la dissuasion nucléaire empêcherait la guerre nucléaire. Suffisamment de choses ont été dites à ce sujet pour souligner le besoin d'autres mesures plus véritablement réalistes, et nous voulons croire que les puissances dotées d'armes nucléaires présenteront de leur côté des propositions constructives sur cette question vitale.

Notre délégation considère le Programme global de désarmement comme la concrétisation d'une stratégie internationale de désarmement. Si cette stratégie doit avoir un sens, alors elle doit indiquer non seulement le point de départ et la destination, mais aussi l'itinéraire à suivre. Tracer l'itinéraire à mesure que nous progressons, comme certains de nos collègues le suggèrent, n'équivaudrait guère à une stratégie. Il est vrai que l'itinéraire que nous traçons maintenant pour nous-mêmes peut exiger certains détours, compte tenu du terrain réel que nous devons traverser. Mais se lancer dans un voyage sans avoir une idée de l'itinéraire, en allant tout droit devant soi, c'est cela qui devrait être taxé de trop ambitieux et d'aventureux. Et c'est exactement ce que le document CD/205, présenté au nom d'un groupe de pays occidentaux, nous a demandé de faire.

L'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne s'est élevé contre le fait que, dans le document CD/223, qui contient une liste de mesures pour un projet de programme global de désarmement, le Groupe des 21 a non seulement indiqué l'axe principal des négociations, mais aussi prévu des résultats détaillés. L'essence de la stratégie réside dans l'anticipation. Si les mesures incluses dans un programme global de désarmement étaient de caractère général, il n'y aurait pas de plan stratégique et pas de carte pour guider notre progression. Et je suis sûr que les membres du Comité se rappelleront que, durant notre session de 1981, le Groupe des 21 avait recommandé que certaines questions générales, mais concrètes et de fond, fassent l'objet de négociations sur le désarmement nucléaire dans un groupe de travail spécial du Comité. La réaction de plusieurs de nos collègues a été que

(M. Venkateswaran, Inde)

ces questions étaient d'un caractère trop général et que des négociations ne pourraient pas avoir lieu avant que nous n'ayons identifié des mesures spécifiques. Eh bien, Messieurs, il a été tenu compte de cette objection, et le Groupe des 21 a identifié des questions spécifiques au sujet desquelles négocier. Si les Etats eux-mêmes doivent décider de ce qu'ils vont négocier, et quand ils vont le faire, pourquoi s'embarrasser d'un programme global de désarmement ?

Il a été dit que les progrès en matière de désarmement exigent des négociations laborieuses et graduelles, et que les négociateurs ne doivent pas travailler sous la pression du temps. Cela aurait été valable si les décisions qui touchent à la mise au point et au déploiement des armements étaient prises aussi laborieusement et aussi graduellement, et ne faisaient intervenir que de faibles augmentations s'étalant sur de longues périodes. Mais combattre une inondation, ce qu'est en réalité la course aux armements, en plantant un lent cortège de fascines dénote un idéalisme et une ambition dont ne sont certainement pas coupables les membres du Groupe des 21 !

Le Groupe des 21 envisage un programme global de désarmement divisé en quatre phases, dont la mise en pratique doit respecter un calendrier négocié et convenu. Mais ce calendrier restera souple. Les parrains du document CD/223 ne croient pas en un calendrier mécanique, ni en la magie et en l'automatisme d'un calendrier que les événements futurs pourraient rendre inutile et vain, comme l'a prétendu le représentant de la République fédérale d'Allemagne. C'est une indication du problème de communication qui semble nous séparer que, malgré des explications et des éclaircissements répétés de la part de membres du Groupe des 21, le représentant de la République fédérale d'Allemagne puisse encore faire de telles observations. Nous n'envisageons pas, au Groupe des 21, un calendrier rigide ou automatique pour la réalisation du Programme global de désarmement. Toutefois, nous pensons certainement que si ce programme doit avoir une quelconque signification, s'il doit être un document politiquement opérationnel, il doit au moins comprendre un calendrier indicatif pour l'application des diverses mesures. Les priorités énoncées dans le Programme ne peuvent être conçues et recevoir une signification pratique qu'en termes de séquences chronologiques touchant la mise en oeuvre des catégories de mesures. De même, l'interdépendance des diverses mesures doit nécessairement se refléter dans le calendrier de leur mise en oeuvre. Cela devrait aller de soi.

Avant tout, nous devons garder présent à l'esprit l'objet de l'adoption d'un programme global de désarmement. Si l'adoption de ce programme ne doit avoir absolument aucune incidence sur les décisions des Etats pour ce qui est des armements, si les Etats ne peuvent espérer, avec quelque degré de confiance, que leur sécurité globale s'améliorera par suite de la mise en oeuvre graduelle mais planifiée du Programme, alors celui-ci ne serait-il pas comme l'une des résolutions improductives de l'Assemblée générale dont l'Ambassadeur Fein a parlé ? Tous les Etats planifient, des années à l'avance, leurs armements et leur attitude en matière de défense. Il s'agit là de réalisme. Serait-il réaliste d'espérer qu'un programme global de désarmement sans contenu précis et même sans calendrier indicatif quant à sa mise en oeuvre pourrait avoir une quelconque incidence sur les plans des Etats en matière d'armements ?

Le représentant de la République fédérale d'Allemagne semble de nouveau avoir mal compris un autre aspect de l'approche adoptée par le Groupe des 21 à l'égard du Programme global de désarmement.

(ii. Venkateswaran, Inde)

Il a prétendu que le document CD/223 prévoit un calendrier de négociations étroitement planifié, comportant des prescriptions détaillées quant à ce qui doit être négocié et réalisé dans les stades ultérieurs, tout à fait indépendamment des résultats des stades précédents. Cela n'est tout simplement pas exact. Ce qui est contenu dans chaque stade du Programme, tel que le conçoit le Groupe des 21, c'est l'hypothèse que les mesures contenues dans le stade précédent ont été appliquées. Tous les plans se conforment nécessairement à une telle pratique. Toutefois, les parrains du document CD/223 n'ont jamais suggéré que ce qui devrait être négocié et mis en oeuvre dans les stades ultérieurs serait tout à fait indépendant des résultats des stades précédents. Je suis étonné que cette accusation ait été portée bien que ma délégation et un certain nombre d'autres délégations membres du Groupe des 21 aient expliqué plusieurs fois, devant le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, que le mécanisme d'examen prévoirait le réajustement du programme et les modifications à y apporter, compte tenu des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des stades précédents. Il reste à énoncer les détails du mécanisme d'examen, mais le principe est parfaitement clair et sans équivoque.

Je veux croire que ma déclaration d'aujourd'hui aura fait justice une fois pour toutes des diverses conceptions fausses qui semblent exister quant à la manière dont le Groupe des 21 envisage l'élaboration du Programme global de désarmement. La philosophie du désarmement des États non dotés d'armes nucléaires et non alignés s'appuie sur des fondations solides et réalistes. Elle est orientée vers l'obtention de résultats pratiques et trouve ses racines dans une appréciation réfléchie des dangers auxquels nous faisons face. Ceux qui nous accusent si facilement de manquer de réalisme et d'être trop ambitieux feraient bien de soumettre à un examen minutieux les hypothèses sur lesquelles ils ont eux-mêmes fondé leur approche.

Avant de conclure, j'aimerais dire que nous avons pris note de la déclaration détaillée qui a été faite par le représentant de la Tchécoslovaquie, le 2 février, et qui présente les vues d'un groupe de pays socialistes sur un projet de Programme global de désarmement. Nous sommes en train d'examiner les propositions précises qui ont été faites dans cette déclaration et nous présenterons nos observations motivées à une date ultérieure. En même temps, nous espérons que les parrains du document CD/205 reconsidéreront leur position à la lumière des éclaircissements que nous avons donnés aujourd'hui.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard, ainsi que de la façon obligeante dont vous vous êtes référé à mon pays.

ii. IJEMERE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de m'associer aux délégations qui vous ont félicité pour votre accession à la présidence pour ce premier mois de la session de 1982. Ma délégation, qui est aussi celle d'un pays non aligné, vous offre toute sa coopération pour l'accomplissement de votre tâche délicate. Votre éminent prédécesseur, ii. l'Ambassadeur Anwar Sani, de l'Indonésie, mérite aussi nos compliments pour la maîtrise avec laquelle il a conduit les travaux du Comité à la fin de la session de 1981. Je tiens par ailleurs à m'associer aux condoléances adressées à la délégation italienne à l'occasion du décès de notre ami et collègue, ii. l'Ambassadeur Montezemolo. Que son âme repose en paix !

Je profite aussi de l'occasion pour adresser mes vifs remerciements à vous-même et à tous ceux qui m'ont souhaité la bienvenue au Comité, et avec qui je compte bien coopérer étroitement.

(li. Ijewere, Nigéria)

C'est maintenant un truisme que de dire que nous traversons des temps de grave tension internationale. La distinction entre le bien et le mal s'obscurcit et la conception qu'ont nos semblables du noble idéal des droits de l'homme a été prostituée dans une atmosphère de guerre froide. Aujourd'hui, les jugements formés en matière de violation des droits de l'homme ne sont plus fonction que des idéologies de chacun. Dans le domaine des droits de l'homme, l'honnêteté n'est guère plus qu'un vain mot. S'il y avait eu suffisamment d'objectivité à cet égard, les racistes d'Afrique du Sud auraient été les premiers à tomber sous le coup de sanctions économiques.

Aux yeux d'un pays en développement comme le Nigéria, les conséquences économiques et sociales de la course aux armements sont si désastreuses que la poursuite de celle-ci compromet la réalisation d'une coopération économique fructueuse entre les différentes nations du monde. En fait, si cette course se poursuit à son rythme actuel, elle finira par engendrer tant de suspicions et de tensions entre pays que toutes les formes raisonnables de coopération disparaîtront. Ma délégation souscrit aux conclusions formulées par l'ambassadeur de France, li. de la Gorce, dans la déclaration qu'il a faite mardi dernier, selon laquelle :

"... la cause du désarmement [pourrait servir également] les deux grands objectifs de la coopération internationale : la sécurité, le progrès économique et social, notamment au profit des moins favorisés."

Nous vivons dans un monde véritablement menacé par la guerre nucléaire, et ma délégation partage les préoccupations de ceux qui ont dit qu'une guerre nucléaire ne produirait "pas de vainqueurs, mais seulement des vaincus". La menace d'autodestruction de l'humanité résultant de l'accumulation colossale d'armes nucléaires par quelques Etats n'a jamais été si grande.

A la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, ma délégation a été à l'origine de la déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement. Notre objectif était alors, comme il l'est aujourd'hui, de voir l'avènement, avant la fin de la décennie, d'un monde plus sûr, grâce à des mesures efficaces de désarmement, et beaucoup plus équitables du point de vue économique. Les tendances actuelles donnent fort à penser que cet objectif risque de ne pas être réalisé. Cela serait un désastre pour l'humanité, comme le Président de mon pays, Son Excellence Alhaji Shehu Shagari, l'a déclaré à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en octobre 1980 :

"La course aux armements a pris un nouvel élan, fort dangereux, à un moment où la deuxième Conférence des parties chargée de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a échoué. Le dialogue Nord-Sud sur les problèmes économiques du monde est dans l'impasse en raison d'une incapacité très regrettable à se mettre d'accord même sur les procédures de démarrage des négociations. L'impasse actuelle dans l'atmosphère de négociations entre les pays en développement et les pays développés est terrifiante pour tous. Peut-être le monde est-il plus près qu'on ne s'en rend compte de l'abîme, de la marge critique entre la survie et le désastre."

Ma délégation a toujours contesté que les nations puissent fonder leur sécurité sur les doctrines de la dissuasion nucléaire parce que nous, les laissés pour compte de la course nucléaire, voulons aussi survivre. Nous continuerons à défendre l'idée que les doctrines de dissuasion, d'équilibre stratégique et de parité sont toutes fondées sur les intérêts égoïstes de sécurité des Etats dotés d'armes nucléaires,

(H. Ijewere, Nigéria)

qui refusent obstinément de prendre en considération les intérêts vitaux de la sécurité des Etats tiers. Comme ma délégation l'a dit à plusieurs occasions, plus les armes nucléaires sont sophistiquées et nombreuses, plus le risque de guerre nucléaire est grand.

Monsieur le Président, en Afrique les dangers d'une prolifération d'armes nucléaires vont croissant en raison de la capacité nucléaire de l'Afrique du Sud et malgré que l'Organisation de l'unité africaine ait pris, en 1964 déjà, une décision sur la dénucléarisation de l'Afrique; cette évolution ne peut que constituer un sérieux obstacle sur la voie de la paix dans le continent africain. Dans le paragraphe 12 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacré au désarmement, il est dit que :

"Il est certain que l'accumulation massive d'armements, l'acquisition de techniques relatives aux armements et aussi, éventuellement, d'armes nucléaires, par des régimes racistes, constituent un défi et un obstacle de plus en plus dangereux pour une communauté mondiale confrontée à l'urgente nécessité de désarmer."

Mon pays n'est que trop conscient des dangers que l'acquisition d'armes nucléaires par l'Afrique du Sud présente pour le continent africain. En outre, grâce au rapport du Secrétaire général sur l'application de la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique (document A/35/402), la communauté mondiale peut se faire clairement une idée des dangers que présente le régime raciste de Prétoria. En effet, comme il est dit au paragraphe 89 du rapport :

"Le prix que l'Afrique du Sud aurait à payer, sur le plan diplomatique et politique, pour l'acquisition et le déploiement d'armes nucléaires serait élevé et atteindrait probablement des proportions catastrophiques si elle faisait usage de ces armes. Toutefois, dans leur tentative désespérée de préserver le système d'apartheid, les dirigeants sud-africains s'abstiendront éventuellement de faire une analyse rationnelle des inconvénients et des avantages."

Mon pays a toujours saisi les occasions pour déplorer, dans différents forums, la collusion qui existe entre l'Afrique du Sud et ses alliés occidentaux et nous profitons de cette occasion de le faire au Comité du désarmement.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'arrêter brièvement sur quelques-uns des points importants qui, de l'avis de ma délégation, devraient retenir l'attention du Comité durant cette session, surtout à cause de la tenue prochaine de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

L'interdiction des essais nucléaires, ainsi que la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, représentent les deux questions les plus cruciales et prioritaires dont le Comité devrait s'occuper de toute urgence. C'est presque un lieu commun de déclarer que tout ce qu'on peut dire en faveur d'un traité d'interdiction des essais a déjà été dit. Les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies témoignent de l'intérêt constant que la communauté internationale porte à cette question. La plus récente résolution 36/85 des Nations Unies, intitulée "Application de la résolution 35/145 B de l'Assemblée générale", dans les paragraphes de son dispositif, non seulement réaffirme le rôle indispensable du Comité du désarmement dans la négociation d'une interdiction des essais nucléaires, mais en outre, dans le paragraphe 6 :

"Prie le Comité du désarmement de prendre les mesures nécessaires, y compris la création d'un groupe de travail, pour engager, à titre hautement prioritaire, dès le début de sa session qui doit se tenir en 1982, des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais."

(M. Ijewere, Nigéria)

Ma délégation a appuyé cette résolution et nous espérons qu'il sera possible, au cours de la présente session, de créer un groupe de travail sur un traité d'interdiction complète des essais.

Nous partageons l'opinion de ceux qui disent que tous les obstacles techniques à la conclusion du traité ont été pleinement explorés et que ce qui reste, c'est la volonté politique de négocier chez les Etats dotés d'armes nucléaires. L'interdiction des essais nucléaires présente une importance cruciale pour la tâche urgente consistant à mettre fin au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et à la mise au point de telles armes, et à prévenir la prolifération horizontale des armes nucléaires. Cela ressort clairement du paragraphe 51 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Monsieur le Président, étant donné que quelques mois seulement nous séparent de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, il serait extrêmement utile si le Comité du désarmement pouvait, sans plus tarder, s'entendre au sujet de la création d'un groupe de travail sur un traité d'interdiction complète des essais. Cette décision serait une contribution positive du Comité du désarmement dans l'exercice de la responsabilité en matière de négociations qui lui a été confiée par la communauté internationale. Dans ce contexte, ma délégation demande aux Etats dotés d'armes nucléaires qui n'ont pas donné jusqu'ici leur assentiment de se joindre au consensus qui existe au Comité en la matière.

En tant que coauteur du document de travail CD/204, ma délégation estime également que la règle du consensus ne devrait pas être interprétée au Comité de manière à entraver les progrès des travaux de celui-ci, surtout dans un domaine aussi crucial et vital que celui d'un traité sur l'interdiction des essais nucléaires.

Pour ceux d'entre nous qui ont été suffisamment confiants pour signer le Traité sur la non-prolifération nucléaire, le fait que les dispositions de l'article VI soient devenues lettre morte est un sujet de grave préoccupation.

Monsieur le Président, j'ai déjà mis en relief les dangers d'une guerre nucléaire. Ma délégation ne saurait partager l'opinion selon laquelle les armes nucléaires devraient être utilisées comme un moyen de corriger des asymétries perçues dans le domaine des armements classiques. Cette opinion est insoutenable ne fût-ce que parce que les armes nucléaires sont des armes de destruction massive et ne sauraient être comparées avec des armements classiques.

Ma délégation s'est félicitée des réunions officieuses structurées sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire qui ont été tenues à la dernière session et elle estime qu'à la présente session également, de nouvelles réunions devraient avoir lieu pour maintenir l'élan engendré par ces réunions. Dans ce contexte, le document de travail du Groupe des 21 (CD/180) devrait fournir une base solide pour des discussions structurées conduisant à la création d'un groupe de travail.

Ma délégation estime que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement devrait marquer le début d'une nouvelle conception des sessions extraordinaires et c'est pourquoi elle continue d'attacher une grande importance au Programme global de désarmement. Les sessions extraordinaires ne devraient pas être de simples rassemblements périodiques, mais avec un lien organique avec l'examen de la mise en application du Programme global de désarmement. Nous sommes convaincus que sous la direction de

(M. Ijewere, Nigéria)

L'Ambassadeur Garcia Robles, du Mexique, ce groupe de travail accomplira les progrès nécessaires. Toutefois, ma délégation n'est que trop consciente du fait que l'issue des négociations en cours dépendra de la volonté politique de négocier. En l'occurrence, elle s'associe à l'opinion exprimée par le représentant du Mexique dans sa déclaration d'ouverture, à savoir que dans l'élaboration du Programme global de désarmement, toute déviation par rapport à la lettre et à l'esprit du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement constituerait un pas en arrière pour la cause du désarmement.

Les négociations intensives menées en janvier ont donné quelques résultats utiles. Ma délégation a constaté avec intérêt une convergence d'opinions croissante entre les différents groupes et nous pensons que cette tendance, si elle se maintenait, serait de bon augure pour l'élaboration fructueuse du Programme global de désarmement.

De l'avis de ma délégation, un élément crucial que le Programme global de désarmement devrait prendre en considération est celui des rapports entre le désarmement et le développement. La récente étude de l'Organisation des Nations Unies sur cette question indique, entre autres, au paragraphe 391 de ses conclusions :

"La présente recherche conduit fortement à penser que le monde peut, soit poursuivre la course aux armements avec une singulière énergie, soit s'orienter consciemment et avec une promptitude délibérée vers un développement économique et social stable et équilibré dans le cadre d'un ordre économique et politique international plus acceptable. Il ne peut poursuivre les deux objectifs à la fois."

Monsieur le Président, il est devenu manifeste au cours des trois dernières années que les Etats dotés d'armes nucléaires se préoccupent davantage des intérêts étroits de leur sécurité que de donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties crédibles à l'effet qu'ils ne seront pas menacés d'une utilisation d'armes nucléaires et ne feront pas l'objet d'une telle utilisation. L'attitude actuelle des Etats dotés d'armes nucléaires ne saurait que conduire à une expansion périlleuse de la prolifération horizontale des armes nucléaires avec tous les dangers inhérents à une telle escalade.

Je m'abstiendrai, dans mon intervention d'aujourd'hui, de parler en détail de la raison pour laquelle les déclarations faites par les Etats dotés d'armes nucléaires ne suffisent pas pour constituer des garanties crédibles. Ma délégation estime que l'Article 51 de la Charte des Nations Unies est d'application limitée, non seulement dans le contexte de la guerre classique, mais aussi quant à son champ d'application, étant donné qu'il ne semble viser que les alliés des Etats dotés d'armes nucléaires respectifs. La résolution 255 du Conseil de sécurité n'est pas significative, elle non plus, étant donné que des problèmes se poseront à nouveau si la menace d'utiliser des armes nucléaires est proférée par ou est dirigée contre un des alliés des Etats dotés d'armes nucléaires.

Ma délégation estime que le Groupe de travail des "garanties de sécurité négatives" devrait continuer à rechercher et à élaborer une "formule commune" d'application universelle. Nous sommes d'avis que les diverses solutions envisagées par ce groupe de travail au cours de la dernière session devraient être explorées plus avant. Les structures établies dans le cadre d'alliances, les déploiements de troupes et la dissémination des armes nucléaires donnent aux Etats non dotés d'armes nucléaires des garanties très limitées. Toutefois, une véritable convention internationale sur des

(M. Ijewere, Nigéria)

"garanties de sécurité négatives" mettrait ces Etats à l'abri d'un chantage nucléaire. Dans sa résolution 36/95, intitulée "Conclusions d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires", l'Assemblée générale a fait appel :

"à tous les Etats, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord sur une approche commune, et en particulier sur une formule commune, qui pourrait figurer dans un instrument international ayant force obligatoires".

Ma délégation espère que cette volonté politique si nécessaire se manifesterait au cours des travaux du Groupe de travail.

Pour ce qui est des autres groupes de travail, ma délégation estime que, pendant la présente session, le Groupe de travail spécial des armes chimiques devrait manifestement, dans le cadre de son mandat, aller au-delà de la simple discussion du problème. A notre avis, le Groupe de travail, investi d'un mandat dûment révisé, pourrait s'engager sur la bonne voie de l'élaboration d'un texte de convention. A ce propos, nous accueillons favorablement l'offre faite ce matin au nom des Etats-Unis par M. Rostow, en ce qui concerne la révision du mandat pour les armes chimiques. Toutefois, les dispositions doivent encore être précisées en ce qui concerne le rôle du Comité consultatif, les procédures de plainte et le champ d'application de la Convention et la vérification. Cela vaut également pour le Groupe de travail spécial des armes radiologiques. Au stade actuel des négociations, les délégations devraient redoubler d'efforts pour réduire leurs divergences de vues sur la question du champ d'application et des définitions et avancer progressivement vers la conclusion d'une convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation d'armes radiologiques.

J'aimerais maintenant présenter quelques observations sur l'inscription de nouveaux points à l'ordre du jour de la session annuelle. Mon pays est l'un de ceux qui ont manifesté une vive préoccupation au sujet de la militarisation accrue de l'espace extra-atmosphérique. L'utilisation accrue d'armes antisatellites, de lasers à haute énergie et d'armes à faisceaux de particules fait de cet espace un futur champ de bataille. Comme cette évolution est contraire à l'esprit et à la lettre du Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, qui vise à encourager les utilisations pacifiques pour le bien de l'humanité, ma délégation estime que la question doit être inscrite, pour examiner parmi les points prioritaires que le Comité doit traiter.

Ma délégation attache aussi beaucoup d'importance au rapport spécial que le Comité adressera à la deuxième session extraordinaire. A son avis, ce rapport devrait se présenter sous la forme d'une évaluation de la contribution du Comité du désarmement - seul organe de négociation multilatéral - aux négociations sur le désarmement. Il serait nécessaire que le Comité examine la question sans tarder, afin qu'une décision puisse être prise quant à la présentation à donner au rapport spécial.

Il reste très peu de temps avant la deuxième session extraordinaire. Or, la tâche de notre Comité est considérable, et l'on attend beaucoup de nous. Nous ne pouvons donc nous permettre de perdre en discussions de procédure le temps précieux qui nous reste. Ma délégation espère que le Comité adoptera cette semaine le projet d'ordre du jour provisoire et le programme de travail et passera immédiatement à des négociations de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

(M. Ijewere, Nigéria)

Permettez-moi, pour terminer, de citer une fois encore un extrait de l'allocution que le Président de la République fédérale du Nigéria a prononcée à l'Assemblée générale, en 1980. A cette occasion, il a dit ce qui suit :

"La situation internationale actuelle, très incertaine, pousse tous ceux à qui a été confiée la responsabilité de garantir le destin de l'humanité à prendre le temps de réfléchir. Les temps ont changé. Les conditions ont changé. Les notions et les structures qui ont fait éclater certaines des crises internationales actuelles ne sauraient rester inchangées. Toute institution organique privée des moyens de s'adapter au changement est privée des moyens de survivre. La somme de plus de 500 milliards de dollars que les pays développés ont consacrée depuis 1960 à la recherche et au développement de moyens militaires dépasse, et de loin, ce dont ont besoin les deux tiers de l'humanité pour éliminer la pauvreté et la dégradation. Il faut qu'il y ait désarmement, surtout désarmement nucléaire, si nous voulons épargner à l'humanité une anxiété indicible et un holocauste. Il faut désarmer pour libérer des ressources en vue du développement."

C'est là un objectif que ma délégation entend poursuivre. Je me demande si les pays qui ont axé leur politique économique sur la lutte contre l'inflation ont jamais pris conscience du fait que cette bataille ne pourra pas être gagnée tant que la course aux armements continuera à son niveau actuel.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous avons pratiquement épuisé le temps dont nous disposons ce matin. Si le Comité est d'accord, je suggérerai que nous suspendions maintenant la séance plénière et que nous la reprenions cet après-midi, à 15 h 15. S'il n'y a pas d'objections, nous agirons en conséquence.

La séance est suspendue à 13 h 15; elle est reprise à 15 h 15.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La cent cinquante-deuxième séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Le Comité entendra maintenant les orateurs restants inscrits pour prendre la parole aujourd'hui.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, le 2 février la délégation soviétique a exposé sa position sur les principaux points inscrits à l'ordre du jour du Comité. Nous avons cru devoir le faire à l'ouverture de la session actuelle, car nous voulons mener dès le début les travaux du Comité dans un esprit constructif. Si le Comité du désarmement réussit à progresser dans les domaines concrets de la limitation de la course aux armements et du désarmement, il apportera une contribution non négligeable à la solution du principal problème qui se pose aujourd'hui à l'humanité, l'élimination du risque de guerre. Malheureusement, depuis quelque temps, ce risque ne fait que croître au lieu de diminuer, ce qui accroît les responsabilités du Comité.

Dans la situation internationale actuelle, la tâche du Comité est passablement ardue. Nous condamnons donc résolument les agissements des délégations qui s'efforcent de compliquer encore les négociations au Comité, en y introduisant des problèmes sans rapport avec la teneur des négociations et en emmêlant en un même noeud gordien des problèmes ayant un caractère totalement différent. Nous sommes profondément convaincus que la tâche du Comité consiste à concentrer toute l'attention sur les problèmes de la limitation de la course aux armements, à analyser objectivement les difficultés réelles qui apparaissent au cours des négociations sur le désarmement et à coopérer pour les surmonter.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Peut-on nier que la principale menace à la paix réside actuellement dans l'intensification effrénée de la course aux armements et l'élaboration de systèmes d'armes toujours nouveaux, destinés avant tout à porter le premier coup et de doctrines fondées sur la perspective d'une guerre nucléaire et d'une victoire dans une telle guerre ?

Il est vrai que dans son intervention d'aujourd'hui, la délégation américaine a affirmé qu'il n'y a pas de course aux armements. Incroyable mais vrai. Si l'on se fonde sur cette affirmation, il apparaît que les Etats-Unis n'augmentent pas leurs armements, n'accroissent pas leurs arsenaux, ne gonflent pas leur budget militaire dans d'énormes proportions. Tout cela, semble-t-il, n'est qu'illusion. Voyons donc les faits tels qu'ils se présentent à nous aujourd'hui.

Ces jours derniers, nous avons été témoins de la présentation aux organes législatifs des Etats-Unis d'un projet de budget fédéral pour l'exercice 1983 qui reflète assez exactement la politique d'intensification de la course aux armements. Il devient traditionnel aux Etats-Unis, et aussi dans les pays de l'OTAN, de se préparer aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées au désarmement en procédant à de nouveaux et brusques accroissements des budgets militaires. C'est ce qui s'est produit en 1978 lorsque, durant la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, les pays de l'OTAN ont pris la décision d'accroître systématiquement les budgets militaires des pays membres de cette alliance militaire et politique pour des années à venir. Cette fois, il est question d'une augmentation encore plus grande des budgets militaires. A la veille de la deuxième session extraordinaire, on se prépare à adopter aux Etats-Unis le plus énorme budget militaire jamais vu depuis la guerre. Selon le message du Président des Etats-Unis sur ce budget, les dépenses consacrées uniquement aux forces nucléaires stratégiques des Etats-Unis doivent passer en 1983 de 16 à 23 milliards de dollars, celles consacrées aux forces dites à destination générale, de 88 à 106 milliards de dollars. La marine de guerre et les forces d'intervention rapide bénéficieront d'augmentations se chiffrant par de nombreux milliards. Rien que pour la construction des porte-avions, on envisage de dépenser 6,8 milliards de dollars. Pour l'année prochaine, le montant des crédits demandés au titre des dépenses militaires s'élève à 258 milliards de dollars. Sans doute faut-il considérer comme un "cadeau-surprise" pour la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement la décision du Président Reagan d'entreprendre la production en grand de nouveaux types d'armes chimiques pour un coût chiffré à 700 millions de dollars. Il est peu probable que la communication de M. Rostow selon laquelle les Etats-Unis consentiraient à négocier au Comité du désarmement une interdiction des armes chimiques puisse rendre cette pilule moins amère. Tout cela aura pour résultat que le montant total des dépenses militaires des Etats-Unis sur cinq années atteindra un niveau véritablement effarant, supérieur à 1 600 milliards de dollars.

Sur le plan concret, que deviendront ces milliards ?

Au début d'octobre 1981, le Président Reagan a annoncé son "programme stratégique" pour les années 1980, qui non seulement renforce et élargit les plans déjà approuvés, mais prévoit la création et le déploiement de nouveaux systèmes d'armes. Ce programme stratégique des Etats-Unis accorde une place particulière au déploiement de missiles balistiques intercontinentaux "MX" dont chacun sera pourvu de 10 têtes

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

d'une extrême précision, capables d'atteindre des objectifs fortement protégés, c'est-à-dire de missiles utilisables pour porter un coup décisif.

Les missiles balistiques "Trident-2" lancés par sous-marin, dont les dirigeants américains ont autorisé la construction et le déploiement, auront pratiquement les mêmes capacités militaires que les missiles "IX". Pendant les années 1980, on envisage également de créer le bombardier "B-1B" ayant des caractéristiques nouvelles et d'équiper de missiles stratégiques de croisière la flotte de bombardiers "B-52" avec diverses modifications. En même temps, on n'épargne aucun effort pour mettre au point des moyens efficaces de défense antimissiles, créer des moyens de guerre spatiale, étendre considérablement et renouveler le potentiel chimique des Etats-Unis et réarmer les forces terrestres à un niveau qualitatif plus élevé.

La décision de déployer en Europe occidentale près de 600 missiles américains de portée moyenne occupe une place particulière dans les plans américains d'acquisition de la supériorité militaire; il en résultera que la supériorité du bloc de l'OTAN sera portée à 50 % pour les vecteurs de cette catégorie et à 100 % pour les charges nucléaires correspondantes.

Tout bien considéré, les dirigeants américains espèrent vivement "remporter" la course aux armements en s'assurant la supériorité dans le domaine qualitatif. Dans un avenir proche, les deux tiers au moins du budget fédéral de recherche-développement des Etats-Unis serviront à créer une base scientifique et technique pour la mise au point de nouveaux types d'armements toujours plus destructeurs. Par ailleurs, on développe activement la production de nouveaux systèmes d'armes. Un exemple frappant est celui des plans concernant les missiles de croisière. Dans son intervention du 2 février devant le Comité, le chef de la délégation suédoise, Mme I. Thorsson, a fort justement évoqué les conséquences que pourraient avoir de telles spéculations sur la supériorité technologique en matière d'armements. Il est difficile de ne pas souscrire à ses mises en garde.

On peut légitimement se demander pourquoi les Etats-Unis ont besoin d'un budget militaire aussi gigantesque, à quelles fins sont adoptés les nombreux programmes de mise au point des nouvelles générations d'armes, y compris des armes de destruction massive ? En réponse à cette question, on invoque fréquemment un prétendu retard que les Etats-Unis et même tout le bloc de l'OTAN auraient pris sur l'Union soviétique et les pays du Pacte de Varsovie. Cette affirmation est totalement fautive et facile à réfuter, pour peu que l'on examine les faits.

Depuis la Seconde guerre mondiale le monde a déjà connu plusieurs accélérations très dangereuses de la course aux armements, déclenchées chaque fois sur l'initiative des Etats-Unis et de leurs alliés - ce que nous avons déjà maintes fois confirmé par des exemples -, mais ces dernières années on a vu s'établir et subsister un équilibre militaire approximatif aussi bien entre l'URSS et les Etats-Unis qu'entre le Pacte de Varsovie et l'OTAN. Cet équilibre existe, aussi bien dans le domaine des forces nucléaires stratégiques que dans celui des forces armées et armements classiques et tant au niveau mondial que dans le cadre des différentes régions.

Lors de la signature du Traité SALT II, l'URSS et les Etats-Unis ont échangé, sur le nombre de leurs armements stratégiques, des données détaillées que les membres du Comité connaissent bien.

(II. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

L'Union soviétique disposait d'environ 2 500 vecteurs stratégiques et les Etats-Unis, de 2 300. Mais en même temps, les Etats-Unis distançaient sensiblement l'URSS, de plus du tiers, pour le nombre des têtes stratégiques. Au total il existait cependant dans ce domaine une égalité approximative, que l'application du Traité aurait dû encore renforcer. Les dirigeants américains les plus autorisés reconnaissent d'ailleurs, en 1979, et après cette date, l'existence d'une situation d'égalité approximative dans ce domaine.

Que s'est-il passé depuis la signature du Traité SALT II ? Est-il pensable qu'en un an ou deux, l'Union soviétique ait pu s'assurer une supériorité, et de plus une supériorité considérable, dans le domaine des moyens stratégiques, dont la création exige de très nombreuses années ? Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, A. Haig, a dû reconnaître lors d'une interview accordée à des journalistes américains à Washington, le 5 juin 1981, que l'affirmation relative à une supériorité de l'URSS en ce domaine était une pure invention, en disant : "... en ce qui concerne les forces nucléaires stratégiques, la parité approximative continue d'être maintenue entre nos deux pays".

Cette égalité approximative existe aussi pour les moyens nucléaires de moyenne portée en Europe à savoir les principaux armements nucléaires des types missile ou aéroporté qui équipent les pays de l'OTAN et peuvent atteindre des objectifs sur le territoire de l'URSS à partir des territoires des pays d'Europe occidentale et des zones maritimes avoisinantes, c'est-à-dire des engins d'une portée de 1 000 km et plus, d'une part, et les armements soviétiques correspondants de portée analogue déployés dans la partie européenne de l'URSS d'autre part. Les pays de l'OTAN disposent de 986 vecteurs de ce type utilisables sur le continent européen. Ce chiffre comprend 723 avions américains, 64 missiles balistiques et 55 bombardiers que possède le Royaume-Uni, ainsi que les 98 missiles et 46 bombardiers dont dispose la France. L'Union soviétique dispose de 975 unités d'armements analogues, dont 461 avions et 514 missiles.

Une évaluation exhaustive de la situation concernant les négociations qui se déroulent actuellement à Genève sur les armements nucléaires en Europe, et auxquels M. Rostow s'est référé dans sa déclaration, a été donnée au cours de l'entretien entre L.I. Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS et les représentants du Conseil consultatif de l'Internationale socialiste pour le désarmement, qui a eu lieu il y a quelques jours à Moscou. Etant donné l'importance considérable de cette évaluation, la délégation soviétique compte demander que le texte de cet entretien soit distribué comme document officiel du Comité.

Les chiffres concernant l'importance des forces armées des armements classiques dont disposent les pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie sont non moins significatifs. La comparaison dans ce domaine est certainement plus difficile en raison de la diversité et de l'hétérogénéité ainsi que des différences de structure et d'organisation. Mais si l'on s'en tient aux éléments principaux, on obtient le tableau d'une égalité approximative. Par exemple, les effectifs des forces armées des pays du bloc de l'Atlantique Nord s'élèvent à 4,9 millions d'hommes, tandis que ceux des pays de l'Organisation du Pacte de Varsovie sont inférieurs à 4,8 millions. En ce qui concerne le nombre des chars, l'OTAN en possède 24 000 et les pays du Pacte de Varsovie un peu plus, soit 25 000. Dans le domaine de l'aviation, bien que les pays du Pacte de Varsovie aient un peu plus d'avions militaires (dans un rapport de 1,2 à 1), l'OTAN possède

(M. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

la supériorité pour les possibilités militaires offertes par les moyens d'appui aérien (dans un rapport de 3 à 1) ainsi que pour le nombre des hélicoptères (dans un rapport de 1,8 à 1). L'échange de données chiffrées lors des négociations de Vienne, dont le plus récent portait sur la situation au 1er janvier 1980, confirme l'existence d'une égalité approximative des effectifs des armées de terre et de l'air de part et d'autre en Europe centrale, où les pays de l'OTAN disposent de 991 000 hommes et ceux du Pacte de Varsovie de 979 000 hommes.

Nous pourrions prolonger cette juxtaposition de données chiffrées confirmant l'existence d'un équilibre. On peut trouver des données détaillées comparables concernant les divers types d'armements de l'Union soviétique et des Etats-Unis, des pays du Pacte de Varsovie et de l'OTAN dans un livre publié à Moscou en janvier 1982 par le Ministère de la défense de l'Union soviétique et intitulé "D'où viennent les menaces pour la paix?", que nous pourrions communiquer aux délégations intéressées. Les renseignements qu'il contient confirment de façon convaincante que l'équilibre n'existe pas seulement sur le papier, mais aussi dans la réalité. Les Etats-Unis n'ont nullement besoin de rattraper un retard en matière d'armements, car ils n'en ont aucun par rapport à l'URSS.

Les stratèges occidentaux ignoreraient-ils tout cela ? Il ne fait pas de doute qu'ils sont au courant. Et cependant ils élaborent et adoptent aujourd'hui des plans visant à développer leurs armements dans toutes les directions, plans qui n'ont jamais connu d'équivalent pendant toute la période d'après-guerre. A quoi bon tout cela ? A rompre, à détruire la parité établie et à assurer la suprématie militaire des Etats-Unis et des pays de l'OTAN sur l'Union soviétique et ses alliés. Le Président Reagan a indiqué assez clairement l'objectif des Etats-Unis lorsqu'il a déclaré en toute franchise, le 17 octobre de l'année passée, lors d'un entretien avec des journalistes de la presse provinciale américaine que "les Russes ne pourront pas nous suivre". Nombre d'observations formulées par le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, M. Weinberger, notamment au cours du voyage qu'il effectue actuellement dans la région du Moyen-Orient, vont dans le même sens.

Sur le plan concret, la politique américaine en ce qui concerne les négociations sur la cessation de la course aux armements et le désarmement correspond pleinement aux plans des Etats-Unis qui visent à obtenir la suprématie militaire. Les Etats-Unis ont rompu les négociations avec l'Union soviétique sur des questions aussi importantes que la limitation des armements stratégiques, l'interdiction des armes chimiques, l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, la limitation des activités militaires dans l'océan Indien, etc. Au Comité du désarmement, voilà déjà bien des années que l'ouverture de négociations concrètes sur de nombreux aspects essentiels de la limitation des armements et du désarmement est bloquée.

Toute initiative, toute mesure de limitation des armements qui risquerait d'affecter tant soit peu les plans américains de course aux armements est déclarée inadéquate. Nous avons appris aujourd'hui qu'il en était ainsi pour l'interdiction des essais d'armes nucléaires - mesure qui est demandée depuis longtemps par une écrasante majorité d'Etats, mais dont on nous dit qu'elle doit "être rapportées aux possibilités qu'ont les Etats occidentaux d'entretenir des forces d'endiguement crédibles". Nous soulignons qu'il s'agit seulement des Etats occidentaux. Mais si l'on juge à Washington que la création d'un groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires compromet toute la théorie et la pratique de l'endiguement, ce groupe ne sera pas créé.

(H. Issraéliyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Au sujet de l'attitude négative adoptée par les Etats-Unis à l'égard des négociations sur le désarmement, H. A. Cox écrit ce qui suit dans le numéro d'aujourd'hui de l'International Herald Tribune : "Cependant, le principal facteur qui entraîne le refus d'engager des négociations sérieuses est l'existence, au sein de l'administration Reagan, de conflits politiques non encore résolus, la position majoritaire est toujours celle des faucons, qui s'opposent à un véritable contrôle et à de véritables réductions des armements. Ils préfèrent poursuivre la chimère de la supériorité nucléaire. Au lieu de réduire les armements nucléaires, ils cherchent à fabriquer et à déployer des missiles MX, Trident-2 et Pershing-2 qui, selon certains d'entre eux, permettraient aux Etats-Unis de mener victorieusement une guerre nucléaire. Ils s'efforcent de faire en sorte que l'emploi de l'arme nucléaire devienne un moyen de guerre rationnel. Cette tentative est non seulement dangereuse à l'extrême, mais insensée."

Les pays de l'OTAN s'efforcent de dissimuler leur approche négative à l'égard des négociations sur le désarmement en se référant aux événements intervenus dans diverses régions du monde. A propos de la situation en Pologne, qui a été évoquée aujourd'hui par M. Rostow dans sa déclaration, nous voudrions préciser ce qui suit.

Pour justifier tant bien que mal leur ingérence dans les affaires polonaises, les pays de l'OTAN psalmodient sur des modes divers la légende selon laquelle la loi martiale en Pologne aurait été proclamée sous la pression de l'URSS et des autres pays socialistes et l'Union soviétique aurait contribué à l'évolution actuelle de la situation en Pologne. Ce sont là de pures inventions.

Les solutions appliquées par les plus hautes instances polonaises sont des solutions nationales polonaises, et ne regardent que les polonais et eux seuls. Qui pourrait être plus compétent pour en parler que les dirigeants polonais ?

Toutefois, il faut indiquer clairement que l'Union soviétique ne saurait être indifférente au sort de sa voisine socialiste, la Pologne. Des centaines de milliers de citoyens soviétiques ont donné leur vie pour libérer la Pologne de l'esclavage fasciste, et ni le peuple soviétique, ni le peuple polonais ne peuvent effacer ce sacrifice de leur mémoire.

Enfin, quand on cherche à rompre des négociations et que l'on fait tout son possible pour retarder le règlement des problèmes prêts d'être résolus dans le domaine de la cessation de la course aux armements, toutes les ficelles sont bonnes, y compris les allusions à la situation dans tel ou tel pays.

La déclaration du représentant des Etats-Unis, H. Rostow, que nous avons entendue aujourd'hui, est un exemple typique à cet égard. De même que nombre de ses prédécesseurs au temps de la guerre froide, il voit la source de tout mal dans "la main de Moscou". Que de fois n'avons-nous déjà pas entendu de telles déclarations ! A écouter H. Rostow, on pourrait même avoir l'impression qu'il n'existe dans le monde que deux Etats : les Etats-Unis et l'URSS, et que les autres Etats et les autres peuples n'exercent aucune influence particulière sur la situation mondiale.

Dans cette déclaration, H. Rostow reprend pour l'essentiel toutes les thèses fondamentales de la propagande américaine actuelle, par lesquelles les Etats-Unis s'efforcent de justifier leur politique qui consiste à accumuler de gigantesques arsenaux afin d'obtenir la suprématie militaire.

(M. Issraélyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous n'avons pas l'intention d'engager une polémique avec M. Rostow, ce qui ne ferait que détourner le Comité des questions urgentes dont il doit s'occuper. Je voudrais seulement appeler l'attention sur les circonstances suivantes.

Sous le couvert de déclarations totalement fausses sur une prétendue menace militaire soviétique, les Etats-Unis tentent de s'assurer une prépondérance militaire qui menacerait bien d'autres pays que l'Union soviétique. Tout pays dont le régime déplaît aux milieux dirigeants américains risquerait fort de tomber sous les coups de la puissance militaire américaine. Nous n'imiterons pas M. Rostow en passant en revue la situation dans les pays dans les affaires intérieures desquels interviennent les américains. Ces pays et régions, plongés dans des situations de crise par la faute des Etats-Unis sont bien connus. Nous avons par ailleurs appelé l'attention sur le fait que ceux qui cherchent à nouer les ficelles, dans leur analyse de la situation internationale, n'ont pas jugé bon de mentionner l'annexion des hauteurs du Golan par Israël, agression qui fut catégoriquement condamnée il y a quelques jours par l'Assemblée générale des Nations Unies, le maintien de l'occupation de la Namibie par les envahisseurs sud-africains, la violence sanguinaire de la junte militaire au Salvador, le sang répandu depuis de si longues années en Ulster, et tant et tant de noeuds gordiens de la vie internationale, qu'il est urgent de dénouer. D'autre part, le Comité du désarmement n'est pas à notre avis un lieu approprié pour l'examen de questions qui, bien qu'actuelles, sont sans rapport direct avec les problèmes de la limitation de la course aux armements. Il serait irréaliste de soutenir le contraire.

Ce qui serait véritablement réaliste, ce serait de résoudre les problèmes internationaux les plus aigus à la table des négociations, sur un pied d'égalité et de sécurité égale, compte tenu des intérêts légitimes de chacun. C'est précisément cette solution que propose l'Union soviétique, et qui a été une nouvelle fois exposée d'une façon autorisée lorsque le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, L.I. Brejnev, a reçu les représentants du Conseil consultatif de l'Internationale socialiste pour le désarmement, la semaine dernière. Comme l'a souligné L.I. Brejnev, les responsables soviétiques sont fermement convaincus que :

"Le fait pour n'importe quel Etat de construire sa politique en comptant sur une guerre nucléaire, sur une victoire dans une guerre nucléaire, serait faire preuve de folie, jouer de façon irresponsable et aventuriste avec le sort de l'humanité.... La diplomatie exige que l'on cherche à dénouer les choses, pas à les nouer. Aucune épée ne saura trancher le noeud gordien des situations conflictuelles et des problèmes litigieux du monde contemporain. La seule voie possible est celle des négociations constructives et patientes, des négociations assurant une réduction réelle des armements et leur destruction".

C'est précisément une telle approche que préconise l'Union soviétique.

M. de QUEIROZ DUARTE (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence de notre Comité et de vous assurer, au nom de ma délégation et au nom de l'Ambassadeur Souza e Silva, la pleine coopération de ma délégation durant votre présidence.

Je parlerai aujourd'hui de certains des aspects de la procédure aux sessions de 1982, notamment de ceux concernant l'ordre du jour et le programme de travail ainsi que l'organisation des activités du Comité lui-même.

(M. de Queiroz Duarte, Brésil)

Il est capital que le Comité parvienne rapidement à des décisions sur ces points de procédure. Cela ne signifie toutefois pas que ces décisions doivent être prises à la légère, ni que leurs incidences et les fondements des diverses propositions ne doivent pas être examinés en profondeur. Ce serait une erreur que de considérer les questions de procédure comme accessoires et susceptibles d'être réglées à la hâte et superficiellement. Nous savons tous que l'organisation rationnelle des travaux, particulièrement des organes multilatéraux comme le Comité du désarmement, est une étape fondamentale vers l'accomplissement des activités de fond. Le temps consacré aux débats de procédure ne doit donc pas être considéré comme perdu. Soit dit en passant, ce n'est pas sans raison que nous avons entrepris l'élaboration d'un Programme global de désarmement, qui constituera le cadre nécessaire pour les activités concrètes de désarmement proprement dit.

Ma délégation considère donc la discussion de l'ordre du jour et du programme de travail comme une question sérieuse et importante, car elle affecte la substance même de notre activité. Elle ne souscrit donc pas à l'opinion de ceux qui ont demandé au Comité d'en finir rapidement avec ses débats de procédure, sous prétexte que le Comité devrait se concentrer sur l'élaboration de son rapport à la deuxième session extraordinaire, comme si la présentation d'un tel rapport constituait une fin en soi. A notre avis, le problème le plus important qui se pose ici est celui des mesures à prendre pour progresser concrètement dans l'étude des questions prioritaires soumises au Comité, afin que les résultats que nous obtiendrons dans ces domaines prioritaires constituent en eux-mêmes une contribution précieuse à la deuxième session extraordinaire et puissent ainsi être mentionnés dans notre rapport à la session extraordinaire.

Ma délégation considère donc les discussions qui ont eu lieu la semaine dernière au cours de réunions officielles du Comité comme étant d'un intérêt direct pour l'achèvement rapide de nos travaux. Nous espérons que les éclaircissements sur les diverses positions que nous fourniront les débats nous permettront de parvenir rapidement à des résultats satisfaisants, et qu'ainsi le Comité sera en mesure de s'occuper plus efficacement et d'une façon plus rationnelle des questions de fond dont il a à débattre.

Cela étant, j'aimerais revenir brièvement sur l'un des points évoqués au cours de ces réunions. Nombre de délégations, notamment celles du groupe occidental, ont appuyé la suggestion du secrétariat concernant l'inclusion d'un nouveau point relatif à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Puis-je suggérer en passant que, dans l'avenir, le secrétariat se contente, sauf instruction contraire du Comité lui-même, d'établir un projet d'ordre du jour comprenant les points renvoyés de la précédente session du Comité, avec une liste complète des résolutions de l'Assemblée générale appelant une action spécifique de la part du Comité. Cela contribuerait à éliminer les malentendus et permettrait au Comité de fournir des instructions précises quant à la forme que devrait prendre le projet d'ordre du jour.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre ici sur des suggestions visant à améliorer l'efficacité du Comité, mais peut-être quelques mesures simples pourraient-elles contribuer grandement à atteindre cet objectif. Par exemple, prendre

(II. de Queiroz Duarte, Brésil)

les mesures administratives nécessaires pour faire en sorte que les documents et les comptes rendus in extenso soient traités et distribués plus rapidement, en particulier lorsque des déclarations n'ont pas été préparées à l'avance.

Au stade actuel du débat sur l'ordre du jour, les partisans du projet du secrétariat ont indiqué, en tant que base pour proposer l'inclusion du point relatif à l'espace extra-atmosphérique, que l'Assemblée générale, dans deux des résolutions de sa trente-sixième session, demande que le Comité du désarmement soit saisi de cette question. Bien que les deux résolutions diffèrent légèrement quant à la façon dont elles traitent le sujet, ce qui a suscité certaines divergences de vues vendredi dernier, il semble possible de parvenir à un compromis sur la formulation du nouveau point proposé. Cependant, la position de la délégation brésilienne découle d'autres considérations, à notre avis absolument fondamentales. Nous n'avons nullement l'intention de contester la demande adressée par l'Assemblée générale au Comité, et en fait nous n'avons formulé aucune objection quant au fond de l'une ou de l'autre des résolutions au moment de leur discussion et de leur vote à l'Assemblée. Le Brésil a toujours estimé que les décisions de l'Assemblée générale devaient être mises à exécution par le Comité, et que les délégations ici représentées avaient l'obligation de se conformer à ces décisions. J'aimerais seulement rappeler qu'au cours de la dernière session de l'Assemblée générale, le représentant du Brésil à la Première Commission, l'Ambassadeur Souza e Silva, parlant des deux projets de résolution sur l'espace extra-atmosphérique présentés, respectivement, par quelques délégations socialistes et quelques délégations occidentales, a dit ce qui suit :

"Le Brésil, de concert avec d'autres États membres, a souligné pendant de nombreuses années la nécessité d'agir rapidement pour assurer la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Il est grand temps de faire de sérieux efforts multilatéraux pour que l'espace extra-atmosphérique soit réservé à des fins exclusivement pacifiques."

Dans la même déclaration, l'Ambassadeur Souza e Silva a commenté comme suit l'invitation adressée au Comité du désarmement de se saisir de cette question :

"Nous voudrions seulement dire que le Comité du désarmement est actuellement saisi de six questions de fond inscrites à son ordre du jour, y compris deux questions auxquelles l'Assemblée générale a accordé à plusieurs reprises un rang de priorité élevé. Il s'agit de l'interdiction des essais nucléaires et de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire."

La délégation brésilienne à la Première Commission a même envisagé de modifier les deux projets de résolution de telle sorte que la question de l'espace extra-atmosphérique soit renvoyée au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique plutôt qu'au Comité du désarmement. Au cours des contacts exploratoires que nous avons eus à ce sujet, nous avons rencontré la sympathie des auteurs de l'un des projets, mais l'opposition résolue des auteurs de l'autre. Nous avons finalement renoncé à présenter un amendement, et nous avons voté pour les deux résolutions, avec une explication de vote qui précise notre position quant à l'organe le plus approprié dont on dispose pour négocier efficacement et rapidement le fond de cette question.

Si je me suis senti obligé de rappeler ces faits, c'est parce que les appréhensions exprimées l'automne dernier à New York semblent malheureusement s'être concrétisées. Les délégations de l'Est et de l'Ouest nous suggèrent l'inscription d'un nouveau point de l'ordre du jour en se référant à une décision spécifique par laquelle l'Assemblée générale demande au Comité du désarmement de s'en saisir;

(M. de Queiroz Duarte, Brésil)

mais qu'en est-il des points déjà inscrits à l'ordre du jour auxquels l'Assemblée générale attribue le degré le plus élevé de priorité et d'urgence dans un si grand nombre de décisions et pour laquelle elle réclame d'une façon répétée et poignante une action multilatérale concrète à bref délai de la part du Comité et de trois de ses membres ?

Pour ce qui est de ces points prioritaires, qui concernent d'une part l'interdiction des essais d'armes nucléaires et d'autre part la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, ainsi que chacun le sait, nous avons vu les efforts déployés, principalement par le Groupe des 21, pour faire démarrer des négociations concrètes au Comité du désarmement, systématiquement réduits à néant par les objections répétées de deux des membres du Comité. Aucun des deux membres n'a jusqu'ici présenté de propositions spécifiques sur la façon de traiter effectivement de ces questions au sein de cet organe multilatéral, en dépit des demandes répétées de l'Assemblée générale, dont j'ai parlé tout à l'heure, auxquelles il faut ajouter, bien entendu, le Document final lui-même. Ce que nous avons entendu ce matin de la bouche du distingué représentant des États-Unis, M. Rostow, n'annonce aucun changement dans cette attitude.

Au cours du débat de vendredi dernier sur l'ordre du jour et le programme de travail, une suggestion a été formulée par le représentant des États-Unis, l'Ambassadeur Fields, en vue de fusionner les points 1 et 2 en une formulation unique. Sauf erreur, l'Ambassadeur Fields a dit que cet amendement pourrait susciter des "propositions constructives" sur chacun de ces deux points. Je n'ai pas l'intention de m'étendre sur les raisons qui rendent cette suggestion inacceptable aux yeux de ma délégation, et, je le pense, de la grande majorité des autres délégations. J'aimerais seulement rappeler que l'on nous a répété à de nombreuses reprises, tant ici que dans d'autres forums, que les questions nucléaires sont hautement complexes. La fusion des points 1 et 2 ne ferait qu'ajouter à la complexité de ces questions. L'inclusion d'un point "composite" ainsi formé ne semble guère le moyen le plus approprié pour régler le problème de la cessation des essais d'armes nucléaires, auquel la communauté mondiale a consacré de nombreuses années de discussions et d'études et qui n'attend plus que la volonté politique de deux États nucléaires pour faire l'objet de négociations multilatérales au sein du Comité. Cependant, j'attends avec intérêt les propositions constructives et concrètes que la délégation des États-Unis pourrait présenter à ce sujet.

J'en finirai avec ces remarques en réitérant l'opinion de ma délégation, à savoir que les débats de procédure que nous avons entamés sont de la plus haute importance pour le succès de nos efforts. Pour sa part, la délégation brésilienne se propose de continuer d'y participer dans l'esprit constructif qu'elle a manifesté tant de fois au Comité et que partagent beaucoup d'autres délégations. Par ailleurs, nous ferons tout pour que l'ordre du jour et le programme de travail que nous adopterons finalement soient conformes aux responsabilités et aux attributions que l'Assemblée générale a confiées au Comité et aux priorités qu'elle a définies dans ses résolutions. Nous sommes persuadés qu'ainsi le Comité du désarmement sera en mesure d'apporter la meilleure contribution possible au succès de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, c'est-à-dire l'ouverture de négociations de fond sur les questions prioritaires dont il est saisi.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

M. TIEN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, au nom de la délégation chinoise, je voudrais commencer mon intervention en vous félicitant de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le premier mois de sa session de 1982. J'ai l'espoir sincère que, sous votre direction compétente, le Comité effectuera un bon début dans ses travaux. Je désire aussi exprimer mes remerciements à votre prédécesseur, Son Excellence M. l'Ambassadeur Sani, pour sa contribution aux travaux du Comité. J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour saluer les nouveaux représentants qui sont venus pour participer cette année aux travaux du Comité. La délégation chinoise exprime ses sincères condoléances à l'occasion de la disparition de l'Ambassadeur Vittorio Cordero de Montezemolo, d'Italie.

Au cours de cette session de printemps du Comité, qui comprend la dernière série de séances avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la délégation chinoise est prête à coopérer avec les autres délégations dans un effort commun pour accomplir les tâches importantes qui ont été confiées au Comité.

Monsieur le Président, trois ans se sont écoulés depuis que la première session extraordinaire consacrée au désarmement s'est tenue en 1978. Pendant cette période, un certain nombre d'événements graves se sont produits dans le monde et la situation internationale est de plus en plus tendue et troublée. Les deux dernières années, en particulier, ont été caractérisées par une situation extrêmement instable. Le danger de guerre augmente et des menaces croissantes pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Tous ces faits sont un motif de préoccupation et d'anxiété pour les peuples du monde. Il est décevant de voir que, malgré les efforts considérables accomplis par de nombreuses délégations, aucun progrès important n'a été réalisé au cours des trois dernières sessions du Comité. Les deux superpuissances, loin de ralentir leur course aux armements, sont entrées maintenant dans une nouvelle étape de cette course. L'une des superpuissances, tout en proclamant bien haut qu'elle a établi un "programme de paix pour les années 1980", accroît dans des proportions gigantesques sa force militaire en vue d'obtenir une suprématie militaire complète. Après être parvenue à une parité nucléaire approximative, elle n'épargne aucun effort pour développer et perfectionner ses vecteurs à têtes multiples indépendamment guidés (MIRV), et continue à déployer des missiles mobiles de moyenne portée et à construire de nouveaux types de sous-marins porteurs de missiles, dans l'intention de dépasser sa rivale sur le plan de la technique militaire. Dans le domaine des armements classiques, tout en maintenant la suprématie quantitative, elle améliore rapidement la qualité de ses armes. L'autre superpuissance, craignant de se voir distancée, augmente actuellement ses dépenses militaires, met au point de nouveaux types de missiles stratégiques et de sous-marins porteurs de missiles et renforce les capacités de combat de ses forces classiques. Tout cela démontre clairement que l'absence de progrès réels vers le désarmement tient essentiellement au fait que les superpuissances ne concrétisent pas par des actes leurs intentions déclarées de désarmement et méprisent totalement le désir ardent et la légitime exigence des peuples du monde de voir se réaliser le désarmement.

En outre, parallèlement à l'expansion croissante des armements des deux superpuissances, leur rivalité s'intensifie dans le monde entier. En Asie, l'une des superpuissances recourt à la force pour étendre sa poussée stratégique vers le Sud. Elle continue d'occuper militairement l'Afghanistan et renforce les troupes qui y sont stationnées afin d'éliminer et de massacrer le peuple afghan. De plus, elle appuie les hégémonistes régionaux qui continuent d'occuper le Kampuchea.

(M. Tien Jin, Chine)

Ils ont obstinément refusé de mettre en oeuvre les nombreuses résolutions solennelles adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies pour demander leur retrait inconditionnel de l'Afghanistan et du Kampuchea, encourageant ainsi une sévère condamnation de la part des pays et des peuples épris de justice. En Europe, les deux superpuissances modernisent leurs armements, renforcent leurs déploiements militaires et procèdent fréquemment à des manoeuvres militaires de grande envergure. L'évolution récente montre que la tension en Europe centrale s'est aggravée et que la situation y est devenue plus complexe qu'auparavant. Même en Europe septentrionale, une région relativement calme dans le passé, on a vu se produire un grave incident au cours duquel un sous-marin étranger a pénétré dans les eaux territoriales d'un Etat neutre.

Il convient également de noter qu'au Moyen-Orient, Israël, après avoir bombardé le réacteur nucléaire iraquien, vient d'annexer sans vergogne les hauteurs syriennes du Golan, créant ainsi de nouvelles tensions dans cette région, sans tenir aucun compte de la vive opposition de l'opinion publique mondiale. La dégradation de la situation mondiale n'a pu que nuire au climat international nécessaire aux négociations sur le désarmement.

Un grand nombre de petits et moyens pays sont mécontents et profondément préoccupés de l'aggravation de la situation mondiale, de l'intensification de la course aux armements et du danger croissant de guerre. Ils sont résolument opposés à l'agression et à l'expansion hégémonistes qui menacent la paix mondiale; ils exigent l'arrêt de la course aux armements et oeuvrent activement en faveur du désarmement. Nous pensons que pour réaliser des progrès en matière de désarmement, il importe d'établir des principes appropriés et des méthodes efficaces, compte tenu de la situation internationale, y compris l'état actuel de la course aux armements. Actuellement, les deux superpuissances possèdent les niveaux d'armements les plus élevés du monde. Il ressort du rapport adressé en 1980 par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à l'Assemblée générale et intitulé "Etude d'ensemble des armes nucléaires", et des données fournies par des établissements de recherche de réputation internationale, que les deux superpuissances disposent de 48 000 ogives nucléaires de tous types, soit 97 % du nombre total d'ogives nucléaires qui existent aujourd'hui dans le monde. Leurs dépenses militaires représentent les quatre cinquièmes du total mondial, qui s'élève à environ 500 milliards de dollars, dépassant ainsi de loin les dépenses militaires totales de plus de cent autres pays. Et le pouvoir de destruction et d'extermination de leurs armes nucléaires et classiques est encore plus formidable et sans rapport avec celui du reste du monde. La gravité de cet état de choses réside non pas seulement dans leur puissance militaire, mais surtout dans la lourde menace qu'il fait peser sur la paix mondiale et sur la sécurité des nations. L'une de ces superpuissances, qui préconise à grands cris la détente et le désarmement, s'est en fait rendue coupable d'actes d'agression, d'expansion et d'hégémonie particulièrement flagrants. Pour sauvegarder la paix mondiale et réduire le risque de guerre, il est donc impérieux de s'opposer à l'hégémonisme et d'exiger des deux superpuissances qu'elles donnent l'exemple en désarmant elles-mêmes.

Au cours de notre débat sur le problème du désarmement, il a aussi été question du déséquilibre existant entre les Etats nucléaires et les Etats non nucléaires. Dans le monde actuel, seuls quelques pays possèdent des armes nucléaires; la grande majorité en sont dépourvus. Le bon sens veut donc que les Etats non nucléaires invitent les Etats nucléaires à procéder au désarmement afin de réduire et d'éliminer ce déséquilibre. Nous admettons l'idée selon laquelle tous les Etats

(M. Tien Jin, Chine)

nucléaires devraient assumer leurs propres responsabilités en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Pour notre part, nous avons toujours encouragé et appuyé les efforts déployés par les peuples du monde en faveur de l'interdiction complète et de la destruction totale des armes nucléaires. Pour ce qui est des mesures spécifiques à prendre, compte tenu de la réalité et de la gravité de la menace que font peser les deux superpuissances sur la paix et la sécurité internationales, nous estimons que les conditions ne seront devenues favorables à une réduction des armements des autres puissances nucléaires et des Etats militairement importants que le jour où ces superpuissances auront véritablement et substantiellement réduit et détruit leurs armements. Lorsque l'écart existant entre les deux superpuissances et les autres Etats en matière d'armements aura été réduit, les autres Etats nucléaires devront les imiter en réduisant leurs armements dans des proportions raisonnables jusqu'au jour où la destruction totale des armes nucléaires aura été opérée. Au cours de ce processus, lorsque la prolifération verticale des armes nucléaires aura pris fin et que la menace nucléaire à laquelle sont confrontés de nombreux pays petits et moyens sera réduite, des conditions favorables seront créées pour la prévention de la prolifération horizontale des armes nucléaires.

Il convient de souligner ici que toute invitation adressée sans discrimination à tous les Etats nucléaires et à tous les Etats militairement importants pour qu'ils procèdent simultanément au désarmement, sans considération de l'énorme déséquilibre entre les armements des Etats ni de l'origine des menaces à la paix et à la sécurité internationales, ne contribuerait qu'à perpétuer la prépondérance militaire des superpuissances et à entretenir leur capacité d'agression, d'expansion, de menace et de chantage. Or, les superpuissances s'efforcent précisément de ruser en réclamant le désarmement simultané d'autres pays afin de s'assurer un prétexte pour refuser de réduire leurs armements. C'est pourquoi les représentants de nombreux pays ont souligné lors de diverses conférences pertinentes des Nations Unies que la responsabilité du désarmement devait incomber en premier lieu aux superpuissances. Les propositions relatives au désarmement soumises par le Groupe des 21 reflètent également l'idée que les superpuissances devraient montrer l'exemple en matière de désarmement. La délégation chinoise souscrit à ces propositions, qu'elle juge pleines de bon sens. Nous estimons que l'un des principes essentiels du désarmement doit être que les deux puissances le plus fortement armées prennent d'abord l'initiative du désarmement, et que c'est là un important critère pour juger si le désarmement est véritablement entamé.

Je voudrais maintenant passer à certains autres points de l'ordre du jour de la présente session du Comité du désarmement. Le Programme global de désarmement sera l'un des principaux thèmes de discussion à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Actuellement, le Comité du désarmement est appelé à élaborer un projet de programme global de désarmement et à le soumettre à la session extraordinaire pour examen et adoption. L'expérience des deux dernières années montre que l'élaboration d'un programme satisfaisant exige encore de grands efforts. En vue d'accélérer le processus de désarmement, le Groupe des 21 a activement entrepris l'élaboration d'un programme et soumis des suggestions et des propositions raisonnables, ce dont nous lui savons gré.

A notre avis, afin d'accélérer le processus de désarmement, l'élaboration du programme doit se poursuivre compte tenu de la situation internationale et de l'état actuel de la course aux armements, et refléter pleinement le principe fondamental que les deux superpuissances doivent être les premières à réduire leurs armements. Pour être effectivement exécuté, le Programme devrait être mis en oeuvre par étapes.

(M. Tien Jin, Chine)

Pour chacune de ces étapes, un calendrier indicatif devrait être fourni. En outre, il conviendrait d'établir un mécanisme de vérification et les procédures nécessaires pour examiner son fonctionnement. Puisque le Programme doit être élaboré au cours de négociations sérieuses, les Etats doivent assumer les obligations et les responsabilités qui en découlent en s'engageant à l'appliquer honnêtement.

L'interdiction des armes chimiques a toujours fait l'objet d'une grande attention aux sessions du Comité du désarmement. L'emploi répété de ces armes de destruction massive pour exterminer les populations a suscité de sérieuses préoccupations dans l'opinion publique mondiale. L'année dernière, on a encore maintes fois signalé une utilisation d'armes chimiques en Afghanistan, au Kampuchea et ailleurs. Il est inquiétant de constater que les superpuissances largement pourvues d'armes chimiques intensifient la fabrication, la mise au point et le déploiement de ces armes. L'élaboration d'une convention internationale sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques n'en devient que plus urgente. Nous souscrivons à la proposition de nombreux pays concernant la reconduction du mandat du groupe de travail.

Nous maintenons que l'interdiction prononcée dans la future convention devrait englober l'utilisation des armes chimiques. Cette nouvelle interdiction compléterait et renforcerait celle figurant dans le Protocole de Genève de 1925. Afin d'assurer l'application de la future convention, il faut que des mesures strictes et efficaces de vérification internationale soient prévues, y compris des inspections sur place portant sur l'utilisation des armes chimiques, la destruction des stocks de ces armes et du démantèlement des installations qui les produisent.

Voyons maintenant la question des garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. Devant la gravité de la menace nucléaire, de nombreux Etats non dotés d'armes nucléaires exigent qu'en attendant le désarmement nucléaire, les Etats dotés d'armes nucléaires s'engagent inconditionnellement à ne pas les utiliser ou menacer de les utiliser contre les Etats qui en sont dépourvus et que des négociations soient ouvertes dès que possible sur cette base en vue de conclure une convention internationale à ce sujet. La délégation chinoise appuie cette demande. Nous sommes prêts à examiner favorablement les propositions qui ont été formulées ou qui le seront à ce propos, pour autant qu'elles conduisent vraiment au renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. A notre avis, les Etats dotés d'armes nucléaires devraient prendre en considération les demandes de garanties de sécurité que formulent fort légitimement les Etats non dotés de ces armes. N'écoutant que leurs intérêts égoïstes, les grandes puissances nucléaires imposent diverses conditions aux Etats non dotés d'armes nucléaires et exigent que ces derniers se mettent d'abord au service de leur propre sécurité. Cette pratique qui consiste à mettre la charrue avant les boeufs ne manquera pas de gêner les efforts du Comité dans ce domaine.

Dans les résolutions qu'elle a adoptées à sa trente-sixième session, l'Assemblée générale demande au Comité du désarmement d'examiner à sa session actuelle la question de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Ces dernières années, les deux superpuissances ont tout mis en oeuvre pour développer la technologie militaire utilisée dans l'espace extra-atmosphérique. Elles disposent de certaines armes spatiales qui ont presque atteint le stade opérationnel. L'extension à l'espace extra-atmosphérique de la course aux armements à laquelle elles se livrent est un autre aspect saillant de leur compétition dans ce domaine.

(M. Tien Jin, Chine)

La mise au point d'armes spatiales, qui constitue une nouvelle menace pour la paix et la sécurité mondiales, a suscité des craintes et des inquiétudes dans la communauté internationale. Le Comité du désarmement serait bien avisé d'étudier les moyens propres à empêcher la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous affirmons que cet espace, qui est le patrimoine commun de l'humanité, doit être utilisé à des fins pacifiques dans l'intérêt de celle-ci. Nous sommes opposés à toute activité militaire dans l'espace extra-atmosphérique qui mette en péril la paix et la sécurité. En même temps, nous condamnons la pratique qui consiste à prêcher contre la militarisation de l'espace extra-atmosphérique tout en s'employant vigoureusement à mettre au point divers types d'armes spatiales.

Avant de conclure, je voudrais signaler qu'il ne reste pas beaucoup de temps avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. La délégation chinoise exprime l'espoir que cette deuxième session extraordinaire aura des résultats concrets et donnera ainsi une impulsion nouvelle à la cause du désarmement. Au cours de sa session actuelle, le Comité du désarmement devrait accélérer ses travaux afin de contribuer pleinement à la deuxième session extraordinaire. La délégation chinoise fera tout pour assurer le succès de la session actuelle du Comité du désarmement et celui de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous remercie des paroles aimables que vous avez prononcées à mon égard.

Cette intervention épuise ma liste des orateurs pour aujourd'hui. Y a-t-il une autre délégation qui souhaiterait prendre la parole ?

M. de la GORCE (France) : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je n'ai demandé la parole que pour une très brève remarque. Notre distingué collègue de l'Union soviétique a présenté dans son intervention tout à l'heure un tableau qui tend à prouver qu'il existe dans le domaine nucléaire une égalité approximative entre les moyens de l'Union soviétique, du Pacte de Varsovie, et ceux des Etats-Unis et de l'OTAN. La délégation française a entendu que l'Ambassadeur Issraelyan incluait dans cette évaluation les forces nucléaires françaises. La délégation tient à redire à ce propos que les moyens nucléaires français ne peuvent être comptabilisés avec ceux d'autres Etats. Ils ne relèvent, en effet, d'aucune autorité extérieure et ne dépendent que du Gouvernement français. C'est tout ce que j'ai à dire sur ce point, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le Coordinateur du Groupe des 21 m'a demandé d'informer les membres du Comité qu'une réunion du Groupe se tiendra demain, à 10 h 30, dans cette salle.

Je dois informer le Comité que nous avons une longue liste d'orateurs inscrits pour notre séance plénière de jeudi. Je ne pense pas que tous les membres inscrits pour ce jour-là puissent faire leurs déclarations pendant la séance du matin. En même temps, nous devrions garder présent à l'esprit que le Comité est déjà convenu que le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement se réunirait jeudi après-midi. Je pense donc que nous devrions tenir une troisième séance plénière cette semaine, vendredi matin. Vendredi matin, nous pourrions terminer les déclarations

(Le Président)

qui n'auront pu être faites jeudi, et s'il nous reste du temps, nous pourrions encore tenir notre réunion officieuse immédiatement après la levée de la séance plénière. En cas de besoin, nous pourrions reprendre la réunion officieuse vendredi après-midi. S'il n'y a pas d'objections, c'est ce que nous déciderons.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le jeudi 11 février, à 10 h 30. Comme il a été convenu au Comité, une réunion officieuse se tiendra demain après-midi, à 15 heures.

La séance est levée à 16 h 45.